

FEUILLE DE ROUTE DE MAUGES COMMUNAUTÉ 2021-2030

UNE DÉMARCHE STRATÉGIQUE
AU SERVICE DU TERRITOIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT

Vous avez entre les mains la feuille de route de Mauges Communauté qui balise l'action de notre communauté d'agglomération jusqu'en 2030.

Avec mes collègues membres du Bureau communautaire, nous avons souhaité que cette feuille de route excède la durée du mandat pour lui conférer les ressorts d'un temps plus long, indispensable à la mise en œuvre de nos politiques publiques structurantes.

Bien entendu, ce parcours décennal sera jalonné d'évaluations pour adapter le cap aux nécessités et ainsi préserver le caractère opérationnel de nos actions.

La démarche d'élaboration de ce document stratégique, primordial pour l'avenir des Mauges, a été un temps privilégié de travail collectif pour les élus de nos commissions. Je les remercie très chaleureusement, ainsi que chacun des vice-présidents et conseillers délégués, pour leur implication sans faille en dépit des contraintes sanitaires.

S'il fallait en dire un mot supplémentaire, ce serait pour souligner que la feuille de route positionne notre territoire pour préparer l'avenir ensemble, avec audace, innovation et énergie. Trois qualités qui s'accordent à l'identité des Mauges et qui, dans une société en mutation, permettront à notre territoire de rester ouvert, dynamique et attractif.

*Didier HUCHON,
Président de Mauges Communauté*



SOMMAIRE

Un projet de territoire pour affirmer l'identité des Mauges -----	p.2
Une démarche collective -----	p.4
Des orientations stratégiques pour répondre aux enjeux de demain --	p.5
Le territoire -----	p.6

AXE 1 > AMÉNAGEMENT

>> un territoire structurant son maillage urbain -----	p.8
Urbanisme -----	p.9
Habitat -----	p.15
Mobilités -----	p.19
Aménagement numérique -----	p.23

AXE 2 > DÉVELOPPEMENT

>> un territoire compétitif et innovant -----	p.27
Économie -----	p.28
Agriculture et alimentation -----	p.33
Tourisme -----	p.38
Énergies renouvelables -----	p.42
Transition écologique et animation territoriale -----	p.46

AXE 3 > VIVRE ENSEMBLE

>> un territoire solidaire organisant des services de qualité -----	p.51
Culture et patrimoine -----	p.52
Solidarités santé -----	p.56
Eau potable et assainissement -----	p.61
GEMAPI -----	p.66
Politique des déchets -----	p.70

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR AFFIRMER L'IDENTITÉ DES MAUGES

UN CAP DÉFINI EN 2017

Dès la création de Mauges Communauté en 2016, les élus lui ont donné un cap en élaborant une première feuille de route 2017-2020. Il s'agissait alors de donner corps aux orientations politiques assignées à Mauges Communauté, par suite de la réforme territoriale qui a articulé la création de six communes nouvelles et d'une communauté d'agglomération rurale. Une trajectoire a été tracée pour atteindre des objectifs politiques opérationnels adossés à une stratégie. Cette stratégie visait à donner du sens, de la lisibilité et de l'efficacité.

Cette feuille de route était fondée sur trois solides piliers qui décolaient directement des fonctions structurantes dévolues à la Communauté d'agglomération au moment de sa création :

- LA COMPÉTITIVITÉ
- L'EXEMPLARITÉ
- LA SOLIDARITÉ

UNE DÉMARCHE QUI A FAIT SES PREUVES

Le bilan du mandat 2016-2020 atteste du succès de la démarche : beaucoup a été fait, en particulier au plan des politiques de développement (structuration d'une politique d'animation économique et calibrage de l'offre foncière, transition énergétique, tourisme d'affaires, etc.), confortant ainsi les Mauges dans leur statut de territoire innovant et productif, prêt à entrer de plain-pied dans

une économie en mutation, dont elle a pleine vocation à être un acteur de premier plan, en tirant partie des flux régionaux et de son esprit entreprenant.

Sur le pilier de l'exemplarité, la Communauté d'agglomération a mené des politiques fortes et là aussi ambitieuses : c'est le cas sur la gestion des déchets, pour laquelle un service unique à destination des usagers a été créé et c'est le cas aussi, sur les questions de transition écologique (PCAET, PAT).

Mauges Communauté a dans le même temps mené une politique soutenue sur l'eau grâce à une action dynamique sur la gestion des milieux aquatiques et une prise de responsabilité anticipée pour la prévention des inondations, préparant là le terrain à une politique plus étendue sur le grand cycle de l'eau, dont elle a la charge, depuis janvier 2020, avec l'assainissement et l'eau potable.

Le pilier de la solidarité et la cohésion territoriale a d'abord été traité à la fondation, par la création des collectivités nouvelles en donnant au territoire une armature politique de dimension régionale, pour lui permettre de peser dans un nouveau paysage politique. Cela résulte évidemment du schéma de cohérence territoriale et de sa matrice d'organisation en pôles urbains.

La Communauté d'agglomération s'est aussi emparée de politiques essentielles qui, au plan interne, permettent de « faire territoire », c'est-à-dire nourrir une communauté de vie humaine : ainsi en va-t-il avec la culture avec Scènes de

Pays, la politique de l'habitat concrétisée par un très ambitieux Programme Local de l'Habitat, ou encore les politiques de solidarités qui ont gagné en valeur ajoutée (politique territoriale de santé avec le Contrat Local de Santé, création de la mission handicap).

En s'appuyant sur ses trois piliers fondateurs, nous devons aborder cette deuxième feuille de route par la mobilisation de tous les acteurs, toutes les forces humaines qui animent, chacune à leur place, la vie économique, sociale, associative, éducative des Mauges, pour insuffler et soutenir la formidable dynamique territoriale.

LE TEMPS DU PROJET

Il nous faut désormais qualifier le projet des Mauges en expliquant ce que nous voulons faire, pour pouvoir aussi affirmer notre identité propre.

Les Mauges affirment, en effet, vouloir continuer à se développer pour créer des richesses et à être attractives, par ses services toujours plus qualitatifs dans un espace agréable à vivre. Notre ruralité s'accorde à une urbanité : ce que l'on a pu qualifier en d'autre temps, s'agissant des Mauges, de « la ville à la campagne ». Ce choix stratégique prend de la vitalité mais son expression mérite d'être revisitée pour dire que notre territoire à la ruralité assumée se met aujourd'hui en situation d'exercer des fonctions urbaines.

Tout ceci repose sur une proposition de principe qui peut s'énoncer comme un projet politique qui structurera la feuille de route :

- UN TERRITOIRE STRUCTURANT SON MAILLAGE URBAIN
- UN TERRITOIRE COMPÉTITIF ET INNOVANT
- UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ORGANISANT DES SERVICES DE QUALITÉ



REPÈRES

2016

Création de
Mauges Communauté

2017-2020

Mise en œuvre de
la 1^{re} *feuille de route*
de l'Agglomération
et de son évaluation annuelle

2020

Élections municipales :
prise de fonction des nouveaux
élus dans un contexte national
de crise sanitaire Covid-19

2021

Lancement de la démarche
d'élaboration d'une nouvelle
feuille de route stratégique
pour le territoire à horizon 2030

UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

Fruit d'une démarche partagée qui repose sur la mobilisation et la vision des élus engagés pour le territoire, cette feuille de route a été construite en plusieurs temps. Tous les élus des commissions ont pu s'exprimer, à travers ces moments et ces outils, sur leurs appréciations des enjeux et sur leurs envies pour le territoire.

2021

janvier

février
à mai

juin

7 juillet

29 septembre

2030

LES FONDATIONS

Appropriation de la feuille de route 2017-2020 et définition des orientations stratégiques par la [Conférence des Maires](#) et le [Bureau communautaire](#).

Appropriation de la feuille de route 2017-2020, débats puis définition des enjeux et des objectifs stratégiques pendant les [commissions communautaires](#).

LA RÉDACTION

Harmonisation et mise en cohérence des travaux des commissions pour l'écriture d'un projet de Feuille de route.

L'APPROBATION

Présentation des travaux et débats sur trois temps choisis :

2 juin > [Bureau communautaire](#)

16 juin > [Plénière inter-commissions](#)

23 juin > [Conseil communautaire](#)

Approbation de la Feuille de route en Conseil communautaire.

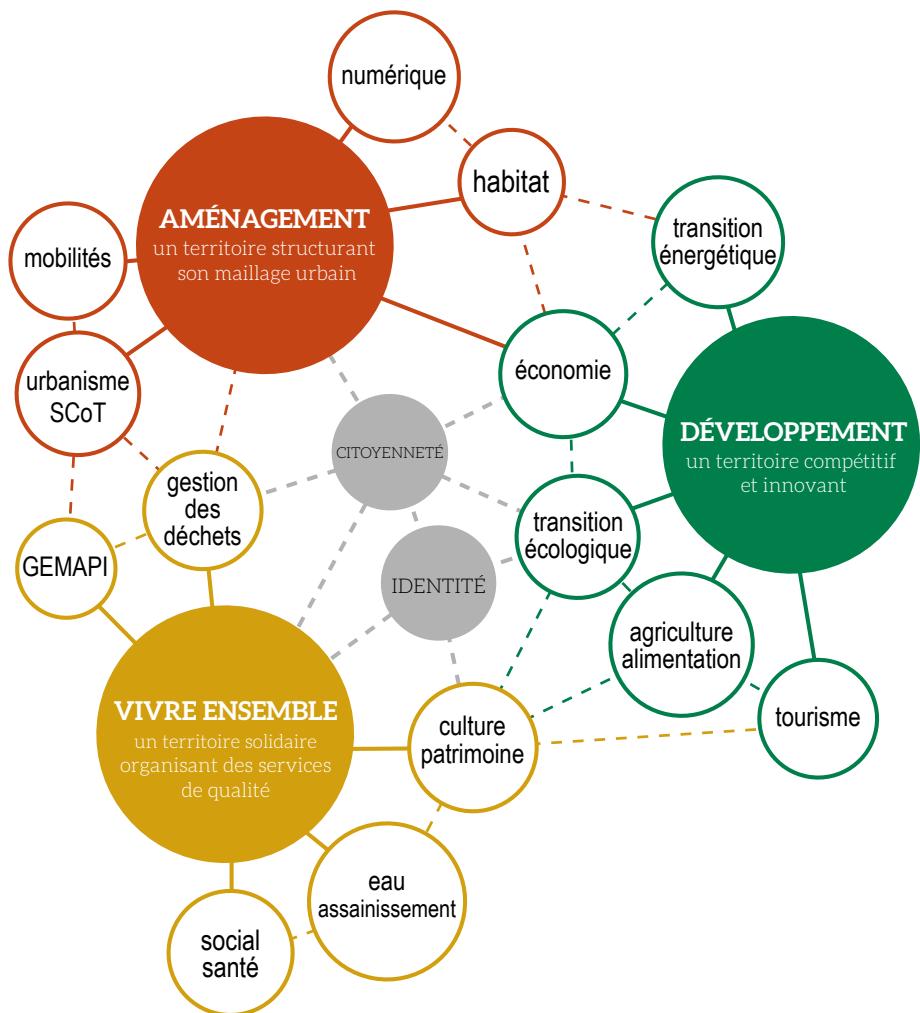
LE LANCEMENT

Le « GRAND RENDEZ-VOUS DES CONSEILLERS

MUNICIPAUX » lance la mise en œuvre officielle de la Feuille de route 2021-2030 sur un temps de rassemblement, de partages et d'échanges pour [tous les élus du territoire](#).

DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DEMAIN

La feuille de route s'appuie sur 3 grands principes qui seront les guides de notre action. Dans un écosystème où tout est relié et interdépendant, notre action s'organise autour de 14 grandes thématiques déclinées en 60 enjeux et 222 objectifs stratégiques présentés dans les pages suivantes.



LE TERRITOIRE



POPULATION

6 communes et 64 communes déléguées

1 315 km²

120 000

habitants et 48 000 foyers

91 hab./km²

31 % < 25 ans

24 % > 60 ans

HABITAT

52 500

logements dont les 2/3 construits avant 1990

93 % de maisons individuelles

48 000 résidences principales (91 %)

4 700 logements sociaux (9 %)

SANTÉ & CULTURE

9 centres de santé

2 000 personnes âgées et/ou en situation de handicap accompagnées tous les ans par le CLIC et le CLH

25 000 spectateurs/an pour 50 spectacles sur 15 lieux différents

ÉNERGIES RENOUVELABLES

13 % de l'énergie consommée sur le territoire est d'origine renouvelable contre 9 % dans le département

10 installations de 40 éoliennes qui produisent 192 GWh/an soit la consommation annuelle de 66 000 foyers

2 520 panneaux solaires qui produisent 40 GWh/an soit la consommation annuelle de 13 750 foyers

ENVIRONNEMENT

15 espaces naturels sensibles (ENS)

7 700 km de haies bocagères

6 sites naturels classés

2 115 km de rivières

gestion des déchets

55 500 tonnes de déchets traités/an
95 kg/hab/an d'ordures ménagères contre 254 kg/hab moyenne nationale

ÉCONOMIE

2^e bassin industriel des Pays de la Loire

9 000 entreprises + 600 créations d'entreprises/an

40 500

emplois publics et privés dont 34 500 salariés (86 %) et 20 000 occupés par des femmes (49 %)

5,3 % de chômage contre une moyenne départementale de 7,2 % et régionale de 6,9 %
58 000 actifs résidants

agriculture & tourisme

75 % du territoire en surface agricole

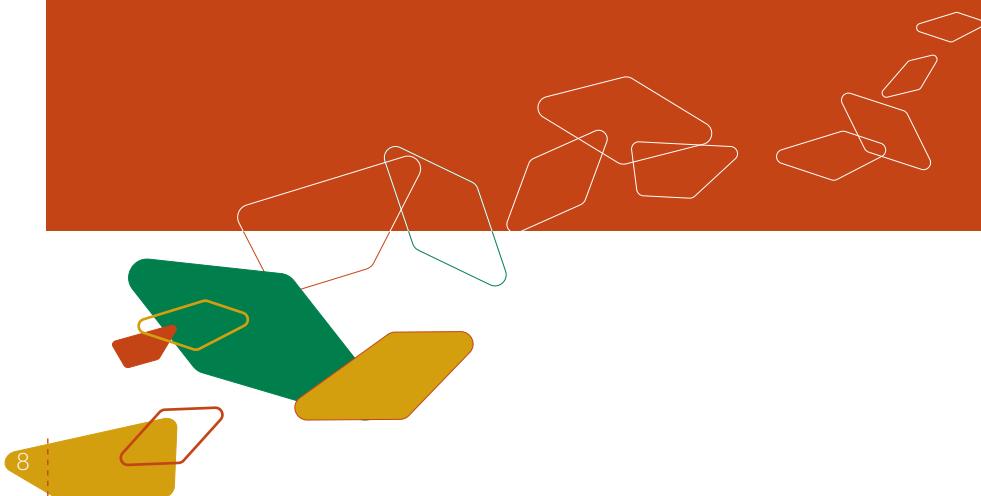
4 000 emplois sur 1500 exploitations agricoles dont 85 % consacrées à l'élevage + 250 exploitations travaillent sur les circuits courts

130 000 visiteurs/an
40 000 passages Loire à vélo

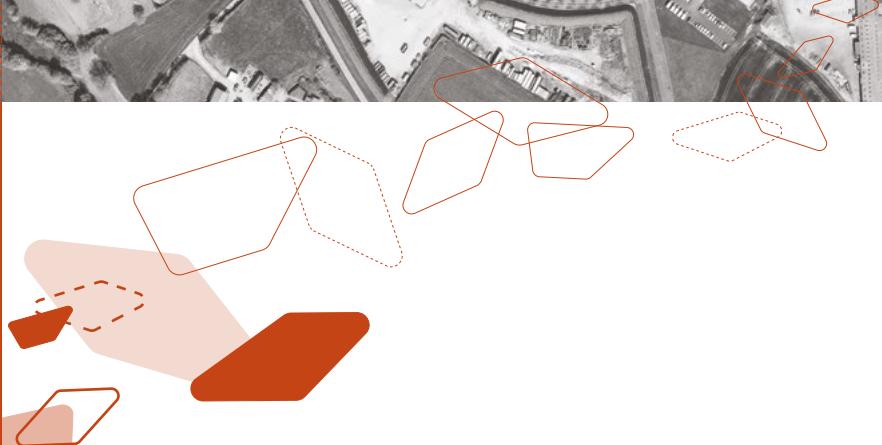
AXE 1

L'AMÉNAGEMENT

un territoire
structurant
son maillage urbain



URBANISME



L'identité culturelle et singulière des Mauges a permis de mettre en évidence un territoire doté d'une économie dynamique et innovante et d'une agriculture plurielle et dynamique. En lien avec ses habitants, les Mauges ont su s'affirmer autour d'une agglomération rurale atypique qui est montée en puissance en intégrant de nouvelles politiques publiques d'envergure. La richesse de son tissu associatif a permis d'accompagner l'évolution du territoire pour favoriser un développement équilibré et harmonieux. Fort de son histoire et de son ancrage rural, le territoire des Mauges a su s'adapter aux différentes mutations technologiques, environnementales et sociales.

LA RÉVISION DU SCOT, LE GRAND RENDEZ-VOUS DU MANDAT

Le 1^{er} ScoT du Pays des Mauges, approuvé le 8 juillet 2013, a réaffirmé cette volonté politique d'organiser le territoire autour d'une ruralité renouvelée et attractive. Sa structuration autour de polarités a rendu plus visible un positionnement à l'échelle régionale. En effet, le SRADDET, nouveau document de planification de référence à l'échelle régionale, arrêté en décembre 2020, reconnaît aux Mauges le statut de **pôle structurant régional** et lui ouvre ainsi des leviers pour son développement futur.

Par ailleurs, la loi Climat et résilience appelle à se saisir de la question de la **sobriété foncière**. Il s'agit d'aménager différemment tout en favorisant l'accueil de nouvelles populations et activités.

C'est dans ce contexte que les élus de la Commission Urbanisme ont travaillé la feuille de route en se projetant sur les 10 ans à venir, en imaginant les grands objectifs d'aménagement et de rayonnement du territoire.

Il s'agit pour les élus des Mauges d'affirmer, dans le cadre de la révision du SCOT, une volonté de préserver un territoire dynamique, innovant et équilibré. Son positionnement, proche des grandes métropoles, facilite la mise en œuvre d'une politique d'aménagement stratégique et structurante, au côté des communes. Dans un environnement préservé, une politique d'urbanisation centrée sur la revitalisation de chaque village, de chaque bourg, constitue un enjeu primordial pour construire un espace de vie agréable.

Il s'agit également pour Mauges Communauté de mettre en œuvre une politique d'aménagement stratégique et structurante à son échelle, indissociable de la politique d'urbanisme opérationnel des communes, notamment autour de la revitalisation des coeurs de bourgs, politiques qui contribuent ensemble à renforcer identité et attractivité du territoire.

Enfin, le service intercommunal d'Application du Droit des Sols (ADS), créé le 1^{er} mai 2015 par le Syndicat Mixte des Mauges à la demande des communautés de communes et des communes, prend toute sa place dans la politique d'aménagement du territoire.

Il revêt une importance particulière avec l'adoption des PLU nouvelles générations qui confère à l'instruction une position où la rigueur d'analyse doit s'adosser à une compréhension d'enjeux nouveaux, traduction de projets politiques communaux. Il s'agit in fine de mieux accompagner les usagers du service dans la conduite de leurs projets. À ce propos, au titre des évolutions règlementaires, la dématérialisation de l'instruction doit permettre de qualifier ce service public. Elle constituera un levier majeur pour repenser l'exercice des missions sur le territoire, pour résolument faire de l'ADS, un outil au service de son développement et donc de son attractivité.



« La révision du SCOT doit affirmer la volonté des Mauges de transmettre aux générations futures un territoire d'opportunités. »

Hervé MARTIN, vice-président au Pôle Aménagement

LES ENJEUX

1 | LE MAINTIEN DE L'UNITÉ ET DE L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE DE MAUGES COMMUNAUTÉ

Les objectifs

- Mettre en évidence les atouts de chaque commune : potentiel, patrimoine, spécificités, pour favoriser le développement harmonieux du territoire et l'identité des Mauges
- Porter auprès du Département et de la Région, en s'appuyant sur le SRADDET, l'impératif d'un désenclavement routier, indispensable pour la dynamique du cœur des Mauges et pour la cohésion du territoire

2 | UNE ARMATURE URBAINE STRUCTURÉE AUTOUR D'UN RÉSEAU DE PÔLES

Les objectifs

- Privilégier un développement qualitatif qui prenne appui sur les polarités, avec des centres villes plus attractifs, disposant d'un niveau de qualité de services répondant aux besoins de nos populations : services de santé, de culture et de loisirs...
- Créer une densité harmonieuse, en révélant les qualités d'un tissu rural propre aux Mauges tout en accordant une place privilégiée au végétal et à l'arbre pour s'adapter au changement climatique
- Limiter et maîtriser les extensions urbaines en optimisant le foncier inutilisé et abandonné de nos coeurs de bourgs en faisant preuve d'une sensibilité urbaine et architecturale
- Maintenir la cohésion sociale au sein des communes avec des commerces de proximité, des services de transports adaptés et innovants pour accéder aux polarités

3 | UNE IDENTITÉ DE TERRITOIRE À PRÉSERVER

Les objectifs

- Maintenir une agriculture diversifiée garante de la préservation de la biodiversité et des paysages, notamment de bocage
- Réaffirmer notre volonté d'atteindre un bon état écologique de notre réseau hydrographique et garantir une quantité d'eau suffisante pour répondre aux différents usages (eau potable, agricole, industrielle et de loisirs)
- Mettre en valeur et s'approprier le patrimoine diversifié sur les Mauges : culturel, architectural et environnemental
- Renforcer l'identité de nos bourgs anciens, élément d'attractivité pour nos populations

- Maintenir et s'appuyer sur la richesse associative, la culture d'entreprise
 - Prendre appui sur notre ruralité pour favoriser notre adaptation aux mutations climatiques, migratoires, économiques et environnementales
-

4 | L'AFFIRMATION DE L'ATTRACTIVITÉ D'UNE AGGLOMÉRATION RURALE

Les objectifs

- Afficher une ambition quant au développement économique et résidentiel des Mauges et disposer d'une attractivité fondée sur un équilibre emploi/résidentiel en offrant un cadre de vie avec des qualités propres à un milieu rural
 - Être un territoire attractif pour accueillir de nouvelles entreprises :
 - en requalifiant les friches industrielles et en utilisant les potentiels de densification des zones existantes ;
 - en adaptant les extensions des zones en lien avec les infrastructures dans un positionnement stratégique entre l'hinterland nantais et angevin ;
 - en préservant l'équilibre résidentiel, économique et touristique de l'ensemble des Mauges
 - Accompagner les mutations de l'agriculture pour répondre aux changements de consommation et aux enjeux environnementaux, tout en préservant les revenus des agriculteurs
 - Avoir une politique d'urbanisme et d'habitat ambitieuse pour accompagner le développement du territoire et répondre aux besoins des nouvelles populations et notamment des jeunes actifs : offre de services équilibrée et adaptée, notamment en mobilités, mixité sociale, politique de rénovation énergétique...
 - Porter une attention à la qualité de notre réseau ferroviaire (Nantes, Angers, Cholet, Les Herbiers), faire des gares des lieux vivants, développer le rabattement vers les gares et l'intermodalité
-

5 | LE RAYONNEMENT DE MAUGES COMMUNAUTÉ À L'ÉCHELLE RÉGIONALE, NATIONALE ET INTERNATIONALE

Les objectifs

- Poursuivre et intensifier la politique d'innovation de Mauges Communauté pour accompagner le développement des entreprises, à l'image du projet Synergie
 - Développer un tourisme ambitieux autour de la Loire et mettre en évidence le caractère singulier de l'Èvre, de l'Hyrôme, de la Sèvre Nantaise... et prioriser un tourisme d'affaires en lien avec ôsezMauges
 - Défendre une agriculture capable d'assurer une autonomie alimentaire locale, nationale et internationale
-

- Connecter les Mauges avec les bassins de vie et les métropoles voisines en favorisant les échanges
 - Travailler le SCoT en bonne intelligence avec les territoires voisins et les métropoles de Nantes, Angers, Cholet, dans un esprit de complémentarité et non de concurrence
 - Identifier les axes structurants, notamment ceux qui nous relient aux ports, aéroports en lien avec les grandes infrastructures ferroviaires
 - Prendre les grands enjeux planétaires comme des opportunités pour accompagner le développement du territoire et le positionner comme terre d'accueil complémentaire et originale par rapport aux agglomérations voisines
-

6 | LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DE MAUGES COMMUNAUTÉ

Les objectifs

- Accompagner les projets structurants avec la Région et le Département, en se positionnant comme l'interlocuteur privilégié des porteurs de projet de réseaux routiers et ferroviaires pour faire valoir la position du territoire
 - Créer des équipements majeurs pour renforcer l'identité de Mauges Communauté et lui donner plus de lisibilité
-

7 | L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) : UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES SIX COMMUNES

Les objectifs

- Clarifier les missions respectives de Mauges Communauté et des communes afin de garantir une qualité du service auprès des usagers et des professionnels
 - Échanger et travailler sur l'évolution des documents d'urbanisme (PLU)
 - Organiser la dématérialisation des ADS pour répondre à l'obligation réglementaire au 1^{er} janvier 2022 en se donnant la perspective de traiter tous les actes de façon dématérialisée en fin de mandat
-

LA MISE EN CEUVRE

LES MOYENS

La révision du SCoT est à aboutir d'ici la fin de mandat en ayant recours à un bureau d'études et une réflexion transversale est à mener avec l'ensemble des commissions.

La mise en œuvre et le suivi du ScoT ont pour objectif d'asseoir le statut d'agglomération de Mauges Communauté en se dotant en interne, d'un observatoire-SIG plus conséquent, permettant de produire nos propres indicateurs, en collaboration avec les communes et en se dotant des moyens humains et techniques nécessaires.

L'ADS :

- Renouveler la convention liant Mauges Communauté et ses communes, sur la base d'un accord politique renouvelé
- Adapter le dimensionnement du service au regard des objectifs et missions du service fixés d'un commun accord entre Mauges Communauté et les communes
- S'appuyer sur l'instance urbanisme/ADS et le groupe technique ADS, en vue de dégager des visions partagées sur des points d'urbanisme réglementaire

LE CALENDRIER

Septembre 2021 : Lancement de la consultation

Janvier 2022 : Engagement de la révision du SCoT

1^{er} janvier 2022 : Démarrage de la dématérialisation ADS

2022-2024 : Élaboration du projet de ScoT

Juillet 2024 : Arrêt de projet

Juin 2025 : Approbation de la révision du SCoT

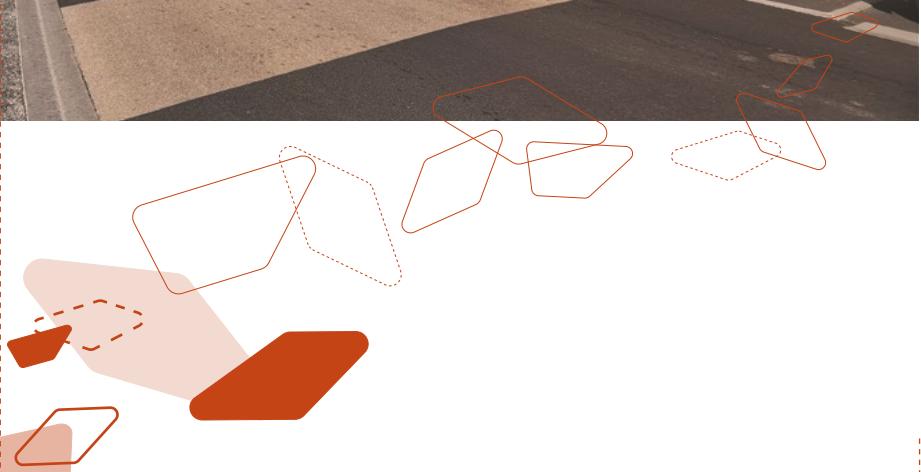
1^{er} janvier 2026 : Objectif à atteindre de 100 % d'ADS dématérialisés

Des études complémentaires à adosser au SCoT

2022 : Étude de densification des zones d'activités

2023 : Étude de stratégie foncière pour l'habitat et le développement économique

HABITAT



L'adoption de son premier Programme Local de l'Habitat 2019-2025 a permis à Mauges Communauté de se doter d'un outil programmatique, à la fois adapté et ambitieux, pour mener **une politique de l'habitat structurée** à l'échelle de l'agglomération. Mauges Communauté est désormais un acteur reconnu et pleinement engagé dans la mise en œuvre d'actions concrètes et opérationnelles visant à répondre aux multiples enjeux relatifs aux thématiques de l'habitat et du logement. Les enjeux de gouvernance à l'échelle du bloc local sont importants, particulièrement sur cette thématique, qui relève d'une compétence partagée entre EPCI et communes. L'action portée en faveur de l'habitat induit nécessairement de s'inscrire dans un mode de fonctionnement partenarial le plus large possible.

L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT, UN AXE MAJEUR

L'amélioration de l'habitat, la revitalisation des centres bourgs, la diversification des modes d'habiter, la valorisation du patrimoine bâti constituent autant d'enjeux pour lesquels Mauges Communauté se met en position d'agir. L'accompagnement des ménages dans leurs projets d'acquisition ou d'amélioration de leur logement représente un axe d'intervention majeur pour Mauges Communauté. La création d'une **Maison de l'Habitat** à laquelle

sera adossée une **Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique** doit aider le parcours du ménage, à chaque étape et pour chaque projet, tout en renforçant la dynamique territoriale autour de la rénovation de l'habitat. Cette priorité doit à la fois faciliter l'accompagnement des ménages, massifier les travaux d'amélioration de l'habitat, limiter l'impact environnemental des logements et bénéficier à l'économie locale.

Les années à venir doivent donc conforter Mauges Communauté en tant qu'acteur incontournable et opérant en faveur d'une politique de l'habitat structurante, garante de l'attractivité territoriale et favorisant grâce à la diversité de son parc de logements, le parcours résidentiel des habitants, ainsi qu'un accès facilité au logement pour tous. L'élaboration d'un deuxième **Programme Local de l'Habitat** à partir de 2025 devra affirmer l'intervention de Mauges Communauté à l'aune des enjeux actuels et nouveaux qui émergent dès à présent et qui devront, dans une vision prospective, donner lieu au déploiement de politiques publiques de l'habitat innovantes et nécessairement transversales.



« **L'attractivité des Mauges sera confortée grâce à la poursuite d'une politique de l'habitat ambitieuse.** »

Richard CESBRON, vice-président à l'Habitat

LES ENJEUX

1 | L'AMÉNAGEMENT ET LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

Les objectifs

- Aménager de façon qualitative les centres bourgs dans une logique de revitalisation, de reconquête des friches et de limitation de la consommation d'espace
- Mobiliser le bâti existant pour le développement de l'offre de logements

2 | L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES DANS LEURS PROJETS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Les objectifs

- Accompagner les ménages grâce à la Maison de l'Habitat, guichet de référence d'information et d'accompagnement sur le logement et l'amélioration de l'habitat
- Faire de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique, un espace de mobilisation des professionnels du secteur de la rénovation énergétique du bâtiment pour structurer des filières et permettre une offre de qualité
- Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé sur le territoire
- Développer des dispositifs d'amélioration de l'habitat qui répondent aux besoins des habitants tout en réduisant l'empreinte écologique du bâti

3 | LE DÉVELOPPEMENT ET LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS PROPOSÉE SUR LE TERRITOIRE

Les objectifs

- Faciliter les parcours résidentiels des ménages en diversifiant l'offre de logements proposés sur le territoire
- Développer des actions thématiques et programmes de soutien en faveur de l'accession à la propriété, de l'habitat innovant, des publics spécifiques ou prioritaires
- Développer le parc locatif public au côté de l'accession à la propriété dans une logique de mixité sociale
- Déployer les outils de la réforme de l'attribution de logements sociaux afin de faire de Mauges Communauté un acteur impliqué en faveur de la mixité sociale de l'habitat

4 | LA VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI DES MAUGES

L'objectif

- Reconnaître et valoriser le patrimoine bâti des Mauges et son identité architecturale

LA MISE EN ŒUVRE

LES MOYENS

À court terme : disposer des moyens humains nécessaires pour animer la Maison de l'Habitat et la PTRE ainsi que pour orienter et conseiller les ménages (2 ETP)

À moyen terme : disposer de moyens humains nécessaires pour assurer le pilotage des dispositifs d'amélioration de l'habitat du parc privé et des actions thématiques (1 ETP)

À long terme : disposer de moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre les politiques de l'habitat dédiées au développement du parc public de logements (1 ETP)

LE CALENDRIER

2021-2025 : Poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du PLH 2019-2025

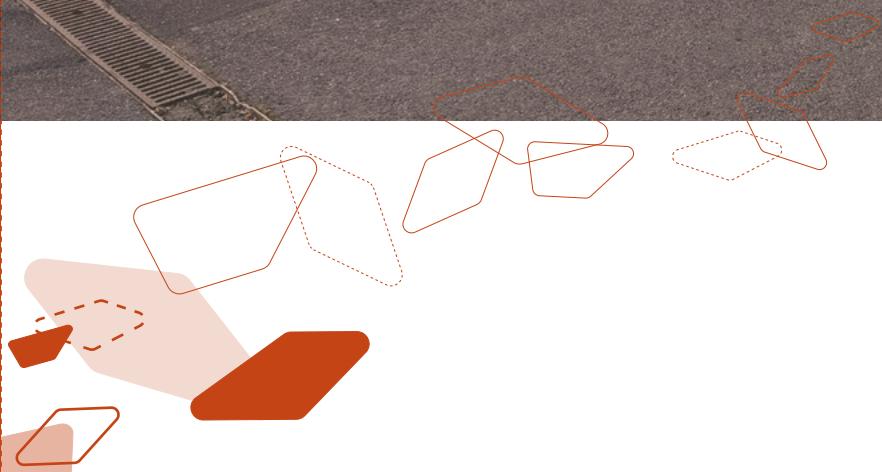
Début 2022 : Ouverture de la Maison de l'Habitat et de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique

Fin 2022 : Bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat 2019-2025

Début 2023 : Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat couvrant tout le territoire des Mauges et étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) multisites

Fin 2025 : Bilan du PLH 2019-2025 et élaboration du PLH 2026-2031

MOBILITÉS



Mauges Communauté, en vertu de son statut de communauté d'agglomération, est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis sa création au 1^{er} janvier 2016 et elle exerce pleinement cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2017 sur son ressort territorial.

NOUVELLE AOM DANS LE PAYSAGE RÉGIONAL

Cette prise de compétence progressive a été établie en lien avec les transferts négociés avec le Conseil départemental et le Conseil régional, des services de transport interurbain grand public au 1^{er} janvier 2017 (lignes régulières et Transport À la Demande-TAD) et le transport scolaire à compter de la rentrée 2018.

La période 2017-2020 a ainsi été celle d'une forte mobilisation pour définir ces transferts et assurer la mise en œuvre des services. Ces opérations d'ampleur ont, certes, revêtu une dimension technique et financière d'importance. Mais, ce n'est pas seulement de cela dont il s'est agi. Car en effet, cette première séquence d'ouverture du service Mobilités des Mauges lui a permis de nouer un partenariat avec la Région, devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale, par suite de l'adoption de la Loi NOTRe. Elle lui a aussi permis de se munir d'une identité (« Mooj ! ») ce qui, dans la relation aux usagers est déterminant.

De plus, en même temps que des initiatives étaient prises pour promouvoir les mobilités douces, notamment pour soutenir l'usage du vélo électrique, il a été décidé de préparer l'avenir du service en élaborant un **Plan de Mobilités Territorial** visant à définir l'offre de service jusqu'à 2030. Pour Mauges Communauté le Plan de Mobilités Territorial permettra de construire une stratégie sur le long terme, prenant en compte les besoins de mobilités des habitants et des entreprises en les inscrivant dans les orientations de son projet de territoire.

Ce projet prendra corps dans la révision du Schéma de Cohérence Territoriale et qui devra être en conformité avec les orientations stratégiques définies par le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en matière d'intermodalité et de développement des transports. De ce point de vue, la question des mobilités doit être résolument placée au cœur du projet politique des Mauges, car de façon connexe elle doit apporter une réponse aux relations aux territoires voisins dans une logique de positionnement des Mauges à l'échelle régionale et elle doit aussi fournir au sein du territoire la réponse à l'accèsibilité des services.

AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

La politique des mobilités est donc assurément plus qu'une politique des transports et, du reste, elle se situe au carrefour de nombreuses autres politiques publiques (développement économique et résidentiel, transition énergétique, tourisme, santé...). Cela en fait un champ privilégié d'innovation, par des actions multiples, que le plan de mobilités s'attachera à proposer avec l'objectif de diversifier l'offre en valorisant les solutions sobres et celles qui sont impératives pour que la politique des mobilités, vue sur le long cours, soit un bras armé du développement du territoire.

La déclinaison progressive du plan de mobilités répondra à ces attendus pour permettre à tous les habitants et entreprises du territoire d'accéder à une offre de services performants et innovants pour laquelle il faut adopter une stratégie de financement. Elle contribuera également à renforcer les autres politiques publiques telles que la transition énergétique, le tourisme, la santé, ou encore le développement économique portées à l'échelle de Mauges Communauté.



« La déclinaison progressive du Plan de Mobilités doit permettre à tous les habitants du territoire d'accéder à une offre de services performants et innovants, tout en contribuant à renforcer les autres politiques publiques portées à l'échelle du territoire. »

Annick BRAUD, vice-présidente aux Mobilités

LES ENJEUX

1 | ÉLABORER DES RÉSEAUX STRUCTURANTS DE MOBILITÉ À L'ÉCHELLE DES MAUGES ET DES TERRITOIRES LIMITROPHES

Les objectifs

- Développer et structurer l'offre de transport public sur le territoire (Transport A la Demande (TAD), lignes régulières...).
- Mettre en œuvre un réseau d'itinéraires et d'infrastructures cyclables à l'échelle du territoire
- Soutenir les projets routiers et ferroviaires structurants pour faciliter les déplacements entre les communes et leurs bassins de vie
- Soutenir et pérenniser les initiatives en faveur du transport solidaire
- Poursuivre le déploiement et l'optimisation des transports scolaires (temps de parcours, moyens en véhicules et chauffeurs)
- Continuer la collaboration et le travail partenarial avec les autres Autorités Organisatrices des Mobilités régionales

2 | DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ POUR FACILITER L'ACCÈS AUX RÉSEAUX STRUCTURANTS

Les objectifs

- Favoriser l'intermodalité en développant des pôles gare et des pôles de mobilité rurale à l'échelle des 6 communes
- Assurer un maillage de l'offre de mobilité sur les communes déléguées à partir du pôle de centralité
- Créer et développer des aires de covoitage

3 | ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES POUR FACILITER LES DÉPLACEMENTS DES SALARIÉS

Les objectifs

- Accompagner les entreprises et les collectivités du territoire dans l'instauration de Plans de Mobilité
- Développer des tiers-lieux et des espaces de coworking
- Faciliter l'accès aux pôles générateurs de mobilités du territoire (zones d'activités, pôles de services, gares...)

4 | SOUTENIR L'INNOVATION POUR PROMOUVOIR DES MODALITÉS ALTERNATIVES À L'AUTOSOLISME

Les objectifs

- Créer des outils numériques pour développer des services de mobilités et limiter les déplacements
- Développer et expérimenter des alternatives pour le partage de la voiture individuelle (autopartage, covoiturage, autostop organisé...)
- Développer les électromobilités et les motorisations alternatives (biogaz, hydrogène...)
- Soutenir les actions en faveur du changement pour des comportements de mobilité plus durables
- Poursuivre et renforcer la communication sur les solutions de mobilités alternatives

5 | DÉFINIR UNE STRATÉGIE PROGRESSIVE DE FINANCEMENT DE LA MOBILITÉ

Les objectifs

- Orienter les financements pour soutenir l'innovation et les solidarités
- Définir une politique de financement de la mobilité avec les entreprises du territoire

LA MISE EN ŒUVRE

LES MOYENS

Renforcer l'effectif du service Mobilités pour pérenniser la planification des mobilités est nécessaire à hauteur de :

- un équivalent temps plein pour l'accueil et le secrétariat ;
- un équivalent temps plein pour l'exploitation transport ;
- un équivalent temps plein pour les mobilités durables (modes doux, VAE, autopartage, covoiturage...).

LE CALENDRIER

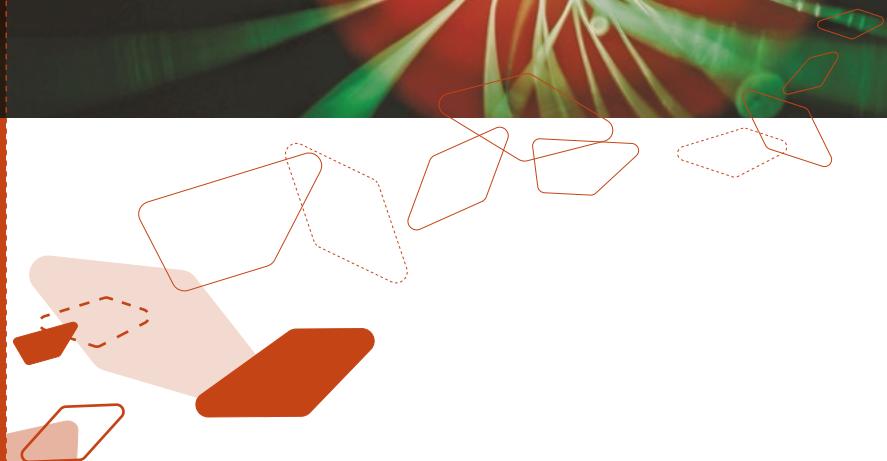
2022 : Validation du Plan de Mobilités Territorial de Mauges Communauté

2022 : Élaboration d'un schéma directeur des modes doux intercommunal

2022/2023 : Expérimentation (Autopartage, covoiturage dynamique...)

2023/2026 : Développement et harmonisation de l'offre de transport public sur l'ensemble du territoire de Mauges Communauté

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE



Au cœur des préoccupations des élus des Mauges depuis plusieurs mandats, le numérique et les technologies de l'information et de la communication (TIC) apparaissent véritablement comme une nécessité pour le développement du territoire, sa compétitivité économique et son attractivité résidentielle, et constituent à ce titre un axe transversal des politiques publiques locales.

100 % FIBRE POUR TOUS

En territoire rural, la question du déploiement des infrastructures filaires et mobiles se pose en premier lieu puisqu'elles conditionnent inévitablement l'accès et donc l'usage des services numériques. C'est pourquoi, Mauges Communauté s'est engagée, tout comme les autres EPCI de Maine-et-Loire, au sein du syndicat départemental Anjou Numérique, pour structurer un réseau d'initiative public « 100 % fibre optique pour tous » et réfléchit aujourd'hui à œuvrer aux côtés des opérateurs pour une couverture mobile homogène et raisonnée de l'agglomération.

La délégation de service public pour le déploiement de la fibre a ainsi été confiée par Anjou Numérique à l'opérateur d'infrastructures TDF début 2018, pour une durée initiale de 25 ans. C'est sa filiale locale, la société de projet Anjou Fibre, qui assure depuis 3 ans la conception, le déploiement, l'exploitation et la commercialisation du réseau, qui devrait être achevé en 2023.

Outre les infrastructures, une réflexion politique sur le portage, l'essor et l'appropriation des usages et pratiques numériques s'impose à destination des foyers et des entreprises mais aussi nécessairement au sein de l'administration locale. Et, s'il est du rôle du service public d'initier la dématérialisation, se pose alors en parallèle les questions de l'équilibre entre pratique numérique et préservation du lien social, et de l'accompagnement adapté des différents publics dans un objectif de suppression de la fracture numérique.



**« Face à la numérisation de notre société,
il est indispensable d'accompagner les habitants
et d'œuvrer au déploiement cohérent des réseaux,
pour en finir avec la fracture numérique. »**

Denis RAIMBAULT, conseiller délégué en charge des infrastructures routières, ferroviaires et numériques

LES ENJEUX

1 | LES INFRASTRUCTURES DE TRÈS HAUT DÉBIT ASSURANT LES CONDITIONS DE COMPETITIVITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET LA SUPPRESSION DES ZONES BLANCHES

Les objectifs

- Finaliser le déploiement de la fibre optique pour tous dans le cadre du schéma départemental et en lien avec Anjou Numérique, maître d'ouvrage, et Anjou Fibre, délégataire
- Participer au déploiement du réseau mobile 5G aux côtés des opérateurs en instaurant le respect d'une charte d'implantation des antennes relais à l'échelle de Mauges Communauté
- Accompagner spécifiquement les entreprises pour leur raccordement via des technologies alternatives (fibre optique Melisa, 4G/5G, satellite) en attendant la desserte complète du territoire en fibre optique

2 | LE DÉVELOPPEMENT ET LA DÉMOCRATISATION DES OUTILS ACCOMPAGNANT LA NUMÉRISATION DES PRATIQUES

Les objectifs

- Initier de nouveaux usages numériques en plus de répondre aux obligations légales en faisant de la dématérialisation une priorité et en l'affirmant dans la mise en œuvre de l'ensemble des compétences et politiques territoriales
- Moderniser les organisations informatiques (matériel et logiciels) nécessaires à la numérisation de l'administration, rationaliser la gestion et le partage de la donnée par l'utilisation de plateformes et outils collaboratifs (Extranet, portail Open Data, WebSIG) et la constitution de référentiels locaux
- Soutenir l'aménagement de tiers lieux (espaces de coworking, campus connecté, micro-folie, fablabs) afin d'encourager les initiatives collectives fondées sur le numérique et favoriser les interactions sociales

3 | L'INFORMATION ET LA FORMATION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS LOCAUX POUR L'ADHÉSION ET L'APPROPRIATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

- Sensibiliser au numérique par le biais d'actions de communication multicanale, faire preuve de transparence, de pédagogie et d'écoute, notamment vis-à-vis des plus réfractaires
- Former les élus et les agents territoriaux à l'utilisation des services dématérialisés dans un souci d'exemplarité et afin de permettre l'aide de proximité
- Veiller à l'accompagnement et à la formation de tous les habitants et particulièrement les plus éloignés du numérique pour supprimer la fracture numérique, s'appuyer sur des tiers lieux pour favoriser les solidarités et les échanges de bonnes pratiques, proposer des supports en ligne pour les plus agiles

LA MISE EN ŒUVRE

LES MOYENS

Travailler au sein du groupe des élus référents Anjou Numérique et des différentes commissions thématiques de Mauges Communauté, et en lien avec les communes

S'appuyer sur les médiateurs numériques

LE CALENDRIER

2021 : Accompagnement des entreprises, élaboration d'une charte d'implantation des antennes relais, actions de communication diverses

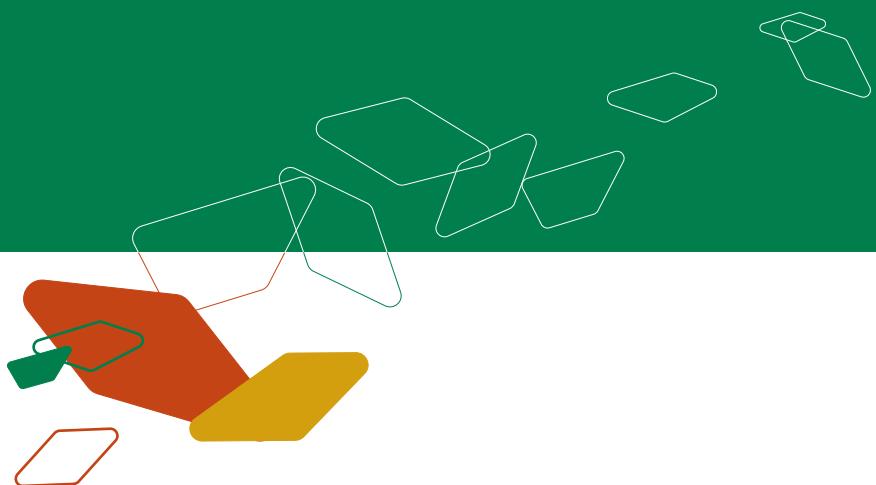
2022 : Lancement des réflexions sur les usages et les organisations internes de l'administration locale

2023 : Fin du déploiement du réseau de fibre optique

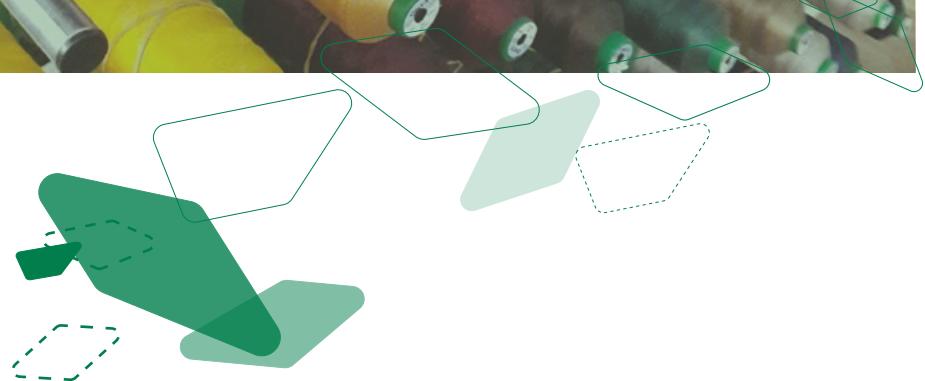
AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT

un territoire
compétitif
et innovant



ÉCONOMIE



L'économie est un pilier du projet politique de Mauges Communauté qui place le développement du territoire au rang de ses priorités. C'est, en effet, une des conditions de son attractivité et donc de sa vitalité.

SOUTENIR LA CROISSANCE EN ACCOMPAGNANT LES ENTREPRISES

Cette nouvelle feuille de route « économie » s'inscrit dans les pas de la précédente (2017-2021) en venant l'accomplir pour mieux qualifier l'action de Mauges Communauté, en matière de foncier, d'immobilier, de politique du commerce et de fiscalité. Cette qualification repose en bonne partie sur l'intégration des différentes planifications stratégiques, notamment le **plan d'économie circulaire**, fil rouge des propositions. Car, c'est certain, toute politique résolument tournée vers le soutien à la croissance doit faire sienne le principe selon lequel, l'économie, c'est d'abord la ressource qui n'est pas consommée. Il conviendra ainsi d'**innover** en partenariat et aux côtés des entreprises pour les accompagner dans leur développement.

Cette **dynamique de partenariat** aux acteurs de l'économie des Mauges a, du reste, marqué de son

empreinte l'élaboration de cette feuille de route, pour laquelle leur expression a évidemment été entendue, permettant de cibler sur de nouveaux enjeux primordiaux pour leur développement, notamment sur **l'emploi, la formation, la découverte des métiers et le logement**. Ces enjeux identifiés mais non objectivés devront faire l'objet d'un travail partenarial avec les différents acteurs du **Territoire d'Industrie** Mauges Choletais.

Cette politique dont la matrice s'ordonne à l'ambition de développement assignée à Mauges Communauté à sa création, continuera à reposer sur l'action vigoureuse **d'animation des différents réseaux d'entreprises**. Ces derniers participent, en effet, au renforcement des liens et à la connaissance des différents acteurs. Ils sont les premiers développeurs, les ambassadeurs et les promoteurs du territoire des Mauges.

Au carrefour de la politique économique et de ses enjeux, un projet phare devra prendre corps et être un des moteurs centraux de cette dynamique : il s'agit du projet **Synergie**, initié par le pôle développement. Ce lieu, au cœur du territoire des Mauges, sera au cœur des enjeux décrits ci-dessus.



« Le projet Synergie synthétise les enjeux et les objectifs fixés par le pôle développement : animation, attractivité, innovation, formation, partenariat, accompagnement... avec en fil rouge l'économie circulaire. »

Franck AUBIN, vice-président au Pôle Développement

« Elle l'a démontré pendant la crise sanitaire, Mauges Communauté sait mobiliser ses compétences pour accompagner et soutenir le monde économique. »

Jean BESNARD, conseiller délégué au soutien et à la relance économique



LES ENJEUX

1 | LE CALIBRAGE STRATÉGIQUE DE L'OFFRE FONCIÈRE EN ZONES D'ACTIVITÉS

Les objectifs

- Instaurer une planification foncière pour définir les nouveaux espaces économiques à ouvrir à l'urbanisation
- Adapter les zones d'activités aux besoins des acteurs économiques
- Favoriser l'urbanisme circulaire

2 | UNE POLITIQUE IMMOBILIÈRE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les objectifs

- Conduire une politique de maîtrise d'ouvrage directe d'édification de bâtiments d'activités (type bâtiment relais à vocation artisanale ou de petite industrie)
- Accompagner le développement de projets industriels d'importance reposant sur des besoins spécifiques et représentant un engagement financier lourd, par le recours à la société d'économie mixte ALTER ECO
- Développer une politique de tiers lieux à l'échelle de Mauges Communauté
- Encourager et faciliter la rénovation énergétique des bâtiments

3 | UNE FISCALITÉ ATTRACTIVE

L'objectif

- Limiter la pression fiscale locale des entreprises afin de favoriser leur développement et renforcer l'attractivité du territoire

4 | UNE VISION DU COMMERCE PARTAGÉE POUR UN MAILLAGE ÉQUILIBRÉ ET ADAPTÉ

Les objectifs

- Développer une offre commerciale de proximité et de qualité
- Maîtriser et accompagner le développement commercial
- Structurer une gouvernance du commerce efficace au niveau du bloc local pour une approche globale et partagée
- Anticiper les évolutions vers le commerce de demain

5 | EMPLOI & FORMATION : VERS UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Les objectifs

- Renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie
- Développer une offre de services et d'accueil (logement, mobilité, cadre de vie...)
- Aider les jeunes à faire connaissance avec le monde de l'entreprise
- Améliorer l'accueil des jeunes en entreprises
- Mettre en valeur les parcours de réussite
- Engager une réflexion sur la structuration d'une offre de formations en lien avec les besoins de l'entreprise

6 | UNE GESTION TERRITORIALISÉE ET COLLABORATIVE DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES

Les objectifs

- Renforcer les partenariats institutionnels avec l'Agglomération Du Choletais, Pôle Emploi, la Mission Locale, les écoles...
- Créer et renforcer les dynamiques coopératives entre les entreprises et Mauges Communauté pour identifier les besoins
- Favoriser l'accès à l'emploi et les mobilités
- Mettre en place un outil favorisant le principe de la mutualisation (achat/prêt) entre les entreprises (main d'œuvre, achat, matériel, formation, bâtiment, ...)
- Développer la mission (données et analyses) de l'Observatoire sur l'emploi-formation

7 | UNE ANIMATION ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE

Les objectifs

- Poursuivre et renforcer la mise en réseau des acteurs économiques du territoire
- Développer une animation territoriale de l'économie circulaire vers les entreprises (Plan d'actions Économie Circulaire)
- Partager et croiser les informations concernant les dossiers économiques à l'échelle communale
- Pérenniser les groupes de réflexion thématiques (commerce, foncier/immobilier, emploi/formation, Synergie)

LA MISE EN CEUVRE

LES MOYENS

Recruter des chargés de missions *Économie circulaire, Synergie et Emploi / Formation*

Maintenir des groupes de travail thématiques créés pour l'élaboration de la feuille de route : foncier / immo ; commerce / animation ; emploi / formation ; Synergie / tiers lieux

LE CALENDRIER

2021 / 2022

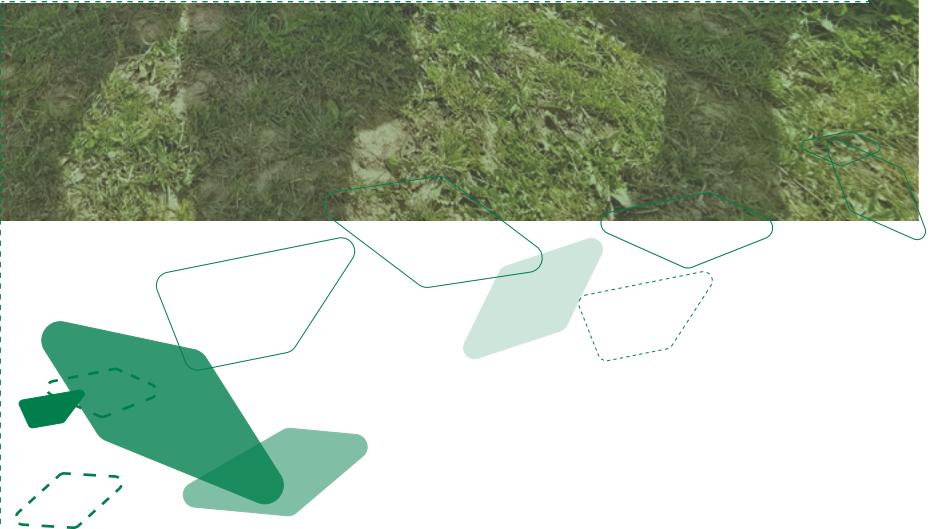
- Foncier : évolution de la grille tarifaire (interroger la classification des ZA)
- Adaptation des Zones d'Activité (étude de densification)
- Création d'une entreprise publique locale immo/aménagement et poursuite du partenariat Alter Eco/Public
- Recrutement des chargés de missions
- Lancement d'une démarche de marketing territorial
- Installation d'un comité de suivi technique et politique sur la stratégie de développement commercial
- Formation/Emploi : assise de la formation et développement de Solution partage

2021 / 2030

- Appel à Projet Synergie : lieu d'essaimage et de réseau
- Intégration de la circularité dans les process, projets...
- Identification et reconquête des friches industrielles
- Fiscalité : limitation de la pression fiscale
- Création d'un dispositif de conseil et/ou d'aide en lien avec la PTRE
- Aides / soutien à l'activité économique : commerce (aide à l'investissement par la création d'un fonds alimenté par la TASCOM), Initiative Anjou et PTRE



AGRICULTURE ET ALIMENTATION



Avec 1,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, l'agriculture est un secteur primordial pour l'économie des Mauges. Elle est également un acteur majeur pour la préservation de l'environnement et le maintien du paysage bocager caractéristique de notre territoire. Plus profondément encore, l'agriculture est au cœur de l'identité territoriale des Mauges, car elle porte évidemment la marque rurale de notre espace mais aussi sa forte dimension productive. On pourrait même dire qu'elle incarne des valeurs qui ont façonné le territoire, celle du travail bien sûr mais aussi, celle de la solidarité car le monde agricole a très tôt initié des coopérations qui ont ensuite irrigué tous les secteurs de la vie sociale.

L'intimité entre le territoire et l'agriculture a générée, depuis longtemps, des initiatives partagées avec la Chambre d'agriculture par exemple, au niveau des transmissions d'exploitations mais, il faut bien dire qu'il n'y a jamais eu de définition et de mise en œuvre d'une politique d'ensemble. Sans doute faut-il mettre au crédit de Mauges Communauté la capacité territoriale à en impulser une, à un moment où, il est vrai que la profession agricole, insérée dans des réseaux d'échanges mondiaux, mesure tout l'intérêt d'être partie prenante de projets locaux. On le voit par exemple, sur le sujet devenu crucial de l'usage de l'eau.

L'AGRICULTURE AU CARREFOUR DES TRANSITIONS

Il était donc comme une évidence que l'organisation politique de Mauges Communauté devait réservier à l'agriculture une fonction spéciale. Ce fut fait au début de ce mandat et le choix a été fait de positionner cette fonction au sein du pôle développement car l'agriculture est un acteur majeur de notre économie, qui, comme les autres secteurs d'activités est en pleine mutation. Et, ceci pour au moins, trois raisons.

La première concerne la **transmission**. La moitié du foncier doit changer de main d'ici dix ans. Cette situation aura un impact sur le nombre des chefs d'exploitation, mais également sur l'emploi salarié agricole.

La deuxième s'articule autour des **modes de production**. Mauges Communauté se doit de soutenir et d'accompagner toutes les agricultures afin de pouvoir répondre au **défi de la transition écologique**, qui, au niveau du territoire repose sur l'instrument que constitue le Plan Climat Air énergies Territorial (PCAET).

La troisième concerne les **modes de consommation** (restauration collective, RHF, particuliers...) qui se doivent d'être, dans la mesure du possible, **locaux, sains, vertueux et solidaires**. Le PAT, instrument territorial de ce changement, doit ainsi à présent entrer dans sa phase opérationnelle pour favoriser cette approche.

Pour accompagner ces changements, l'innovation sera inévitablement la clé de voute de toute action, et, ainsi comme pour tous les autres secteurs économiques des Mauges, l'agriculture a pleinement vocation à tirer profit du projet SYNERGIE compte tenu de l'ambition expérimentale et novatrice qui lui est dévolue.

Au final, il s'agit de positionner Mauges Communauté aux avant-postes d'une politique agricole en s'emparant de toutes les dimensions d'un secteur économique qui en plus de sa fonction créatrice de richesses préserve la singularité de son **rôle nourricier** et de son positionnement au carrefour de nombreux enjeux de transitions, pour lesquels l'échelle de traitement micro appelle nécessairement à s'ordonner aux données macro.



« Nous aurons pour objectif d'animer et de mettre en opérationnalité le plan alimentaire territorial des Mauges et d'accompagner toutes les agricultures dans les enjeux de transition et de transmission. »

Régis LEBRUN, conseiller délégué à l'Agriculture et à l'Alimentation

LES ENJEUX

1 | UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE POUR MIEUX AGIR

Les objectifs

- Créer un observatoire pour affiner la connaissance du foncier agricole
- Réaliser un état des lieux des agricultures présentes sur le territoire

2 | LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE POUR SON RÔLE NOURRICIER ET ÉCONOMIQUE

Les objectifs

- Organiser un évènement pour lancer la feuille de route Agriculture/Alimentation et le pérenniser si nécessaire
- Reconnaître l'ensemble des productions :
 - renforcer des Mauges dans ses multi productions et ses diverses agricultures (conventionnelles et bio) ;
 - favoriser le développement des nouvelles filières bois, bio sourcé (chanvre), plantes médicinales...
- Poursuivre et renforcer le partenariat avec la chambre d'agriculture par conventionnement
- Travailler en lien avec les structures existantes du territoire (CIVAM, Terres de lien...) et en transversalité avec les services du bloc local
- Mettre en réseau les acteurs de la filière : agriculteurs, consommateurs, industrie agro...
- Se positionner auprès des métropoles qui nous entourent, source de développement pour nos acteurs économiques de l'agriculture

3 | LE DÉVELOPPEMENT DU « MANGER LOCAL »

Les objectifs

- Impliquer les communes (via la restauration scolaire ou autres solutions)
- Aider les producteurs locaux à s'organiser pour répondre aux besoins des restaurations collectives
- Sensibiliser les consommateurs au « manger local »
- Mettre en opérationnalité le Plan Alimentaire Territorial et ses 4 enjeux : la restauration collective, la sensibilisation/communication, la logistique et l'installation/diversification/ incubation avec un projet opérationnel (utilisation des appels à projets)

4 | L'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSMISSION

Les objectifs

- Accompagner les installations hors cadre familial via le fonds Éviter/Réduire/ Compenser
- Installer un groupe de travail pour rechercher de porteurs de projet en lien avec la Région
- Veiller et organiser de nouvelles formations notamment pour les nouvelles filières et/ ou productions
- Sur le foncier, favoriser les échanges à l'amiable pour renforcer l'attractivité des exploitations

5 | L'ACCOMPAGNEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (BIODIVERSITÉ ET QUALITÉ DE L'EAU)

Les objectifs

- Accompagner les changements de mode de production
- Renforcer l'accompagnement à l'installation d'exploitations bio
- Être fédérateur et facilitateur en mettant en lien les différents partenaires (Région, agriculteurs, entreprises, organisme environnementaux...)
- Favoriser l'agriculture bas carbone, la rénovation énergétique des bâtiments d'élevage et inciter les énergies durables à l'échelle des exploitations (méthanisation, solaire, éolien, biomasse...) en lien avec le PCAET
- Améliorer la gestion de l'eau (gestion de l'eau quantitative, déconnexion des plans d'eau, collecte des eaux de pluie pour des bassins d'irrigation, utilisation des eaux de STEP pour l'irrigation...)
- Soutenir les actions des syndicats de bassin et notamment les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- Soutenir l'agriculture sur les coteaux pour la préservation des paysages

6 | L'ACCOMPAGNEMENT D'UNE AGRICULTURE EN MOUVEMENT

Les objectifs

- Communiquer pour valoriser l'agriculture
- Sensibiliser les agriculteurs à la culture d'innovation grâce au développement de partenariats avec Végépolys, Angers Technopole...
- Accompagner les porteurs de projets sur l'innovation (start up) en lien avec Synergie
- Inciter les agriculteurs à entrer dans une démarche de production de qualité par des labellisations et des contractualisations

LA MISE EN ŒUVRE

LES MOYENS

Recruter un chargé de mission agriculture/alimentation

PAT : conventionner avec la Chambre d'agriculture et le CPIE et assurer la coordination grâce au chargé de mission dédié

Accompagnement de la transmission : conventionner avec la Chambre d'agriculture et la Région Pays de la Loire

LE CALENDRIER

2021

- Recrutement d'une chargée de mission agriculture/alimentation
- Lancement d'un évènement présentant la feuille de route aux partenaires et aux acteurs

2021 – 2023 : Mise en œuvre l'opération Territoire Pilote Transmission avec la chambre d'agriculture et la Région Pays de la Loire

2021 – 2030 : Mise en opérationnalité du PAT

TOURISME

La première feuille de route de Mauges Communauté (2017-2021) a fixé le cap d'une ambition nouvelle, faisant du tourisme d'affaires un levier stratégique de développement du territoire, avec comme pendant, l'enjeu d'attractivité globale du territoire.

DÉPLOYSER LA STRATÉGIE DE TOURISME D'AFFAIRES

Pour mettre en œuvre cette stratégie totalement nouvelle, dans laquelle le tourisme de loisirs doit être musclé par le tourisme d'affaires, il fallait adapter l'outil d'intervention. C'est ainsi, que Mauges Communauté, en qualité d'actionnaire majoritaire et ses communes membres, ont créé en 2019 la Société Publique Locale (SPL) **Ôsez Mauges**. Cette entreprise publique locale, conçue comme un outil au service de la collectivité, exerce la compétence tourisme à l'échelle de Mauges Communauté. Sa valeur ajoutée réside dans sa capacité statutaire à déployer une démarche de marketing territorial pour mettre en réseau et animer une dynamique de développement transversal.

Pleinement rattachée au pôle développement de Mauges Communauté, la SPL gère ainsi l'office de tourisme (accueil, promotion, commercialisation) et le service « Événement pro » dédié au tourisme d'affaires. Ainsi, par extension naturelle de sa mission proprement dédiée au tourisme, la SPL assure le rôle d'une agence de développement et d'attractivité du territoire, contribuant à donner à son identité une marque dynamique.

La feuille de route 2021-2030 vise à déployer pleinement cette ambition de développement économique et touristique, pour tirer profit des

nombreux atouts de notre territoire, à commencer, bien sûr, par son réseau très dense d'entreprises, qui est indissociable de ses qualités naturelles (positionnement stratégique, Vallée de la Loire, de l'Èvre, mosaïque d'activités, tourisme vert, nature, vélo, rando, patrimoine naturel et industriel, littérature, cénotourisme, parcs et jardins...). Ce sont là, au fond, les traits d'une personnalité qui se dessine, car ils sont constitutifs d'une identité et de valeurs qui « font les Mauges » et que la SPL, outil opérationnel, met en mouvement perpétuel. Elle le fait en transversalité avec les autres politiques publiques de Mauges Communauté et des communes et aussi avec tous les acteurs du territoire (entreprises, hébergeurs, restaurateurs, prestataires touristiques, etc...). Elle inscrit ainsi son action dans une combinaison d'initiatives qui l'invite à toujours être attentive à ses nombreux partenaires et aux tendances à l'œuvre pour répondre aux attentes de ses clients et commanditaires.

Il en résulte une nécessité de rester constamment dans une démarche d'amélioration, de renouvellement et d'innovation durable, grâce à l'implication des acteurs de l'ensemble du territoire dans des réseaux dynamiques d'ambassadeurs, sous la bannière « Ôsez Mauges ». C'est elle, en effet, qui **donne sens et force au projet d'attractivité globale**. Elle apporte de la cohérence et de la cohésion à la politique touristique que la présente feuille de route entend accomplir, en la situant dans les enjeux, qui, aujourd'hui constituent autant de qualités requises pour être un territoire compétitif.



« Ôsezmauges, un outil au service du tourisme, du développement et de l'attractivité du territoire, et mieux encore, un état d'esprit ! »

Yann SEMLER-COLLCERY, vice-président au Tourisme

LES ENJEUX

1 | LE TOURISME D'AFFAIRES AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Les objectifs

- Articuler un positionnement fort autour du tourisme d'affaires, de visites d'entreprises et de pleine nature
- Poursuivre et développer les campagnes d'attractivité et de promotion touristique du territoire
- Développer un marketing territorial au sens large et transversal, reliant les différentes politiques publiques pour jouer l'attractivité globale
- Questionner l'implication de la SPL dans la gestion d'équipements

2 | VERS UNE IDENTITÉ DE TERRITOIRE

Les objectifs

- Définir une identité commune à partager autour de la dynamique entrepreneuriale, de la qualité du cadre de vie et des piliers d'attractivité touristique (savoir-faire, art de vivre, nature, patrimoine, itinérance) et autour de valeurs partagées (l'authenticité et le partage)
- Communiquer pour développer le sentiment d'appartenance et de fierté

3 | UNE OFFRE DE QUALITÉ

Les objectifs

- Soutenir la montée en gamme des offres en accord avec les attentes clients
- Encourager le développement des offres et des services agritourisme
- Favoriser l'aménagement d'itinérance douce et des offres de services adaptées

4 | L'ACCENT SUR LE TOURISME DURABLE

Les objectifs

- Faciliter l'engagement des prestataires dans des démarches éco-responsables et les valoriser
- Déployer un plan d'actions tourisme durable en s'appuyant sur le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

5 | LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

Les objectifs

- Valoriser l'offre « made in Mauges »
- Faciliter la rencontre de l'offre des producteurs locaux avec la demande des professionnels et des particuliers, en lien avec le Plan Alimentaire Territorial
- Renforcer et développer des outils favorisant l'économie locale sur le modèle des chèques KDÔMauges

LA MISE EN ŒUVRE

LES MOYENS

Renforcer et former régulièrement l'équipe du service pour faire face aux nouveaux enjeux

Se doter d'un plan de communication ambitieux, notamment sur les supports numériques et le volet médiatique

Impliquer les acteurs touristiques et économiques, publics et privés

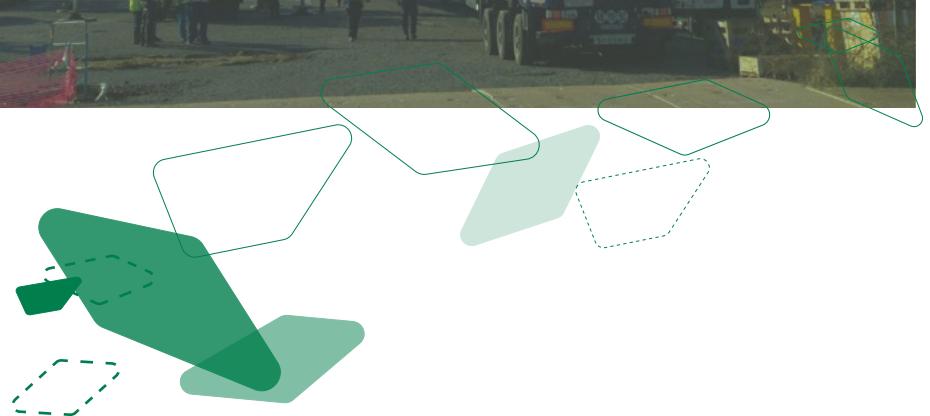
LE CALENDRIER

2021 : Définition du plan d'actions tourisme durable

2021-2022 : Étude stratégique de marketing territorial et déploiement

2025 : Bilan intermédiaire et perspectives du tourisme d'affaires

ÉNERGIES RENOUVELABLES



L'énergie est au cœur des sociétés humaines puisqu'elle est la base de toutes les activités économiques. Aussi, l'approvisionnement énergétique permettant de maintenir le développement du territoire suscite de nombreux enjeux : économique, géopolitiques, stratégiques, sociaux et environnementaux. Dans ce sens la crise sanitaire liée à la COVID-19 a largement refait émerger les impacts liés à des ruptures d'approvisionnement en rappelant notamment la nécessité pour les territoires de tendre progressivement et dans la mesure du possible vers une forme d'autonomie énergétique. Dans cette perspective, il est essentiel pour les territoires de se réapproprier la question de la production énergétique en relocalisant les outils de production et en valorisant l'ensemble des ressources énergétiques locales et renouvelables.

UN ACTEUR DE L'INVESTISSEMENT DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En outre, le développement des énergies renouvelables doit aussi **contribuer au développement économique local et à la cohésion du territoire**. Cela se matérialise par l'implication d'une diversité d'acteurs du territoire dans les projets EnR (collectivités, acteurs économiques, associations et citoyens)

et par la gouvernance territoriale des sociétés de production. C'est-à-dire que la majorité du capital doit être détenue par ces acteurs, d'une part pour assurer un maximum de retombées économiques locales et, d'autre part, pour pérenniser la production d'énergie sur le territoire, et ne pas en faire une démarche purement spéculative.

Les volontés affichées par le territoire dans sa stratégie climat-air-énergie et inscrites dans le PCAET sont ambitieuses. En effet, il s'agit pour Mauges Communauté d'atteindre une proportion de 40 % d'énergies renouvelables locales dans ses consommations annuelles à l'horizon 2030. La part actuelle des EnR est de 16 %, l'effort à réaliser est donc conséquent. Il se fera grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs territoriaux tout en travaillant sur l'ensemble des potentiels EnR mobilisables.

Aussi, par la création de la **SEM Mauges Énergies** en 2020, Mauges Communauté a marqué sa volonté de **développer les EnR** sur son territoire en se dotant d'un outil juridique et financier. Aux côtés de ses coactionnaires, la Caisse des dépôts et des consignations et la SEM départementale Alter Énergies, Mauges Communauté affiche de grandes ambitions d'investissement et de développement d'outils de production utilisant des sources d'énergies locales et renouvelables.



« La SEM Mauges Énergies développera et accompagnera les investissements EnR pour répondre à nos objectifs ambitieux d'atteindre 40 % d'EnR consommée sur le territoire en 2030. »

Luc PELÉ, conseiller délégué aux Énergies Renouvelables

LES ENJEUX

1 | LA POURSUITE ET LA MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

Les objectifs

- Identifier et sécuriser le foncier des zones d'implantations potentielles de parcs éoliens en partenariat avec les communes du territoire
- Codévelopper les nouveaux parcs éoliens en associant dès le départ les acteurs territoriaux et en assurant l'acceptabilité des projets
- Evaluer l'intérêt et le potentiel de repowering sur les parcs existants arrivant en fin d'exploitation

2 | LA MOBILISATION DU POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE

Les objectifs

- Développer le solaire en toiture sur les bâtiments publics et industriels en impliquant les collectivités et les acteurs économiques
- Développer une offre solaire au sol incluant des parcs solaires et 10 000 places de parkings équipées d'ombrières
- Réaliser des économies d'échelle en travaillant sur des grappes de projets photovoltaïques
- Développer l'autoconsommation individuelle et collective

3 | LE DÉVELOPPEMENT DU PORTEFEUILLE DE PROJETS, DE L'INNOVATION ET DES COMPÉTENCES DE LA SEM

Les objectifs

- Développer une offre de carburant BioGNV issue de la production locale des méthaniseurs agricoles
- Evaluer le potentiel et l'intérêt du développement d'un méthaniseur territorial pour les biodéchets issus des industries agroalimentaires et des restaurants privés et collectifs du territoire
- Expérimenter la production d'hydrogène vert à partir de sources de production renouvelables
- Renforcer les compétences techniques et administratives de Mauges Énergies en matière de développement, de gestion et d'exploitation

LA MISE EN CEUVRE

LES MOYENS

Coopérer et se développer en partenariat avec les SEM territoriales départementales et Régionales

S'appuyer sur le réseau des animateurs éco de Mauges Communauté pour mobiliser les acteurs économiques

Foncier : atteindre l'expertise par la création d'une EPL immo/aménagement et la signature d'une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture

LE CALENDRIER

Septembre 2021 : Mise en service du parc photovoltaïque de Bourgneuf-en-Mauges / Mauges-sur-Loire

2021 - 2023 : Étude, développement et mise en service de trois stations Bio GNV

2027 : Développement de deux parcs éoliens territoriaux

STRATÉGIE ÉCOLOGIQUE ET ANIMATION TERRITORIALE



La transition écologique est évidemment au cœur de toutes les politiques publiques. C'est vrai de celles qui sont conduites par Mauges Communauté et ses communes membres, mais aussi de celles qui relèvent de l'Europe qui impulse son pacte vert (« Green Deal »), de l'État, de la Région et du Département.

En quelques années, sous l'effet de l'urgence climatique et de la nécessaire protection des écosystèmes, la transition écologique s'est imposée comme une nécessité avec le défi d'en faire un champ de nouvelles potentialités de développement, en particulier pour soutenir une croissance vertueuse, créatrice d'emplois. La transition écologique nous invite ainsi à sortir d'un modèle de production, fondé sur les énergies fossiles et la mobilisation de la ressource, pour construire pierre par pierre un modèle nouveau, plus sobre, en considérant que l'économie c'est aussi, l'art d'être économique de nos ressources.

UNE POLITIQUE TRANSVERSALE AMBITIEUSE

Si la transition écologique irrigue toutes les politiques publiques et concerne donc toutes les collectivités, il faut tenir pour acquis que le rôle des intercommunalités est marqué de la responsabilité particulière d'assurer la mise en œuvre de cette politique à l'échelle territoriale. C'est la raison pour laquelle, les Mauges ont choisi de se doter d'une gouvernance qui réserve à la transition écologique des fonctions politique et technique dédiées nonobstant son caractère transversal. Cette fonction est très utilement dénommée « stratégie écologique et animation territoriale », pour caractériser le rôle de Mauges

Communauté qui se positionne pour conduire une politique en visant à « embarquer » toutes les forces vives de son espace, qu'elles soient institutionnelles, économiques, associatives ou même des citoyens individus. La transition ce n'est pas, en effet, la rupture : pour réussir la transition écologique, il faut impérativement mobiliser et susciter l'adhésion.

C'est la ligne des Mauges. C'est celle que Mauges Communauté porte ou plutôt va continuer de porter car il a déjà été fait beaucoup en particulier sur le registre de la transition énergétique (énergies renouvelables, soutien à la rénovation thermique de l'habitat et des bâtiments publics) de l'économie circulaire, de la gestion des déchets (zéro déchet zéro gaspillage), des mobilités douces (vélos à assistance électrique) et de l'alimentation, attestant au passage de la portée économique de beaucoup de ces dossiers.

Il faut accentuer, aller plus loin et à ce titre, le **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET) approuvé par le Conseil communautaire le 18 novembre 2020, constitue le document cadre de cette très vaste politique, mobilisatrice d'une multitude d'acteurs, au milieu desquels Mauges Communauté en est le coordinateur. Le PCAET est, en effet, un outil fédérateur et le fruit d'un travail de co-construction avec les acteurs de terrain. Ses objectifs visent à lutter contre le changement climatique, s'y s'adapter et réduire la vulnérabilité énergétique du territoire. Il s'inscrit ainsi de manière cohérente avec les autres politiques territoriales telles que le développement économique, le traitement des déchets, l'aménagement du territoire ou encore la cohésion sociale.



L'ambition de Mauges Communauté est de **devenir un territoire à énergie positive en 2050**, en réduisant au maximum les consommations d'énergie du territoire grâce à la sobriété et à l'efficacité, tout en produisant l'équivalent de ces besoins par des énergies renouvelables locales. Un premier point d'étape est fixé pour 2030 avec une baisse de 20 % des consommations d'énergie et une production d'énergies renouvelables permettant d'atteindre le seuil de 40 % des consommations.

L'atteinte de ces objectifs ambitieux nécessite donc incontestablement une implication de l'ensemble des acteurs et une appropriation par tous. Le rôle de Mauges Communauté est d'impulser les actions, de proposer des programmes structurants, mais aussi de financer et construire des outils collectifs et d'accompagner les réalisations.



« Le Plan Climat doit fédérer et mobiliser les acteurs du territoire pour répondre localement aux enjeux du changement climatique et faire des Mauges un territoire à énergie positive en 2050. »

Valérie DA SILVA FERREIRA, vice-président à la Stratégie écologique et animation territoriale

LES ENJEUX

1 | AGIR DÈS MAINTENANT POUR DEVENIR UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE EN 2050

Les objectifs

- S'appuyer sur la Maison de l'Habitat pour massifier la rénovation énergétique de qualité et lutter contre la précarité mais aussi mettre la biodiversité au cœur des projets d'aménagement et promouvoir un urbanisme répondant aux enjeux de la transition énergétique
- Agir en faveur d'une mobilité bas carbone par la structuration du réseau de pistes cyclables et le développement de projets innovants autour du covoiturage, de l'autopartage et du transport collectif
- Accompagner les filières sur les matériaux biosourcés et le recyclage en lien avec la démarche d'économie circulaire et être un facilitateur auprès des acteurs économiques pour faire de la transition énergétique un moteur de développement économique
- Poursuivre la mobilisation des agriculteurs vers une démarche bas carbone et proposer une alimentation locale et de qualité dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial
- Développer un mix énergétique le plus large possible (réseau de chaleur, bois, éolien, photovoltaïque...), accompagner la montée en puissance de la SEM « Mauges Energies » et développer des partenariats territoriaux
- Adapter le territoire au changement climatique en agissant en priorité sur les usages de l'eau (notamment pour l'agriculture) et en conduisant une politique de prévention et de promotion de la santé/environnement

2 | L'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS ET LA STRUCTURATION D'UN RÉSEAU GRÂCE AU DISPOSITIF CIT'ERGIE

Les objectifs

- Viser la labellisation dans le cadre du programme de management de la politique énergie-climat Cit'ergie, pour les 7 collectivités du territoire dans un délai de 4 ans
- Mutualiser le dispositif en créant des groupes thématiques et placer Cit'ergie au cœur de la démarche d'exemplarité des collectivités
- Communiquer sur la démarche collective Cit'ergie, inédite au niveau national

3 | LA MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Les objectifs

- Déployer et diversifier les actions de sensibilisation pour tous les publics (citoyens, entreprises, associations, élus...)
- Accompagner les acteurs du territoire en créant une dynamique de réseau et en favorisant la participation collective et citoyenne

LA MISE EN ŒUVRE

LES MOYENS

Animer, piloter et suivre les plans d'action du PCAET et de Cit'ergie

Travailler en transversalité avec les autres commissions de Mauges Communauté et s'appuyer sur les moyens humains des différents services

Développer les partenariats avec les acteurs du territoires

LE CALENDRIER

2021-2026 : Mise en œuvre des 38 actions du PCAET

2025 : Labélisation Cit'ergie

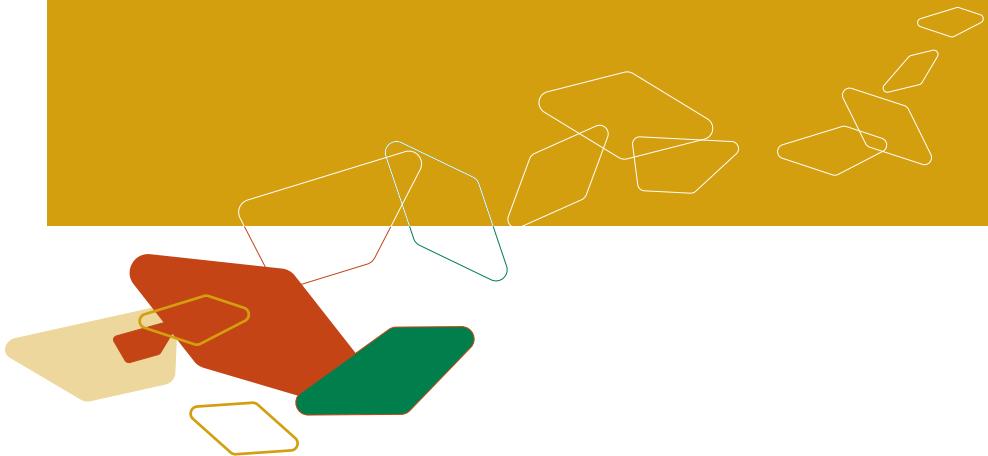
2026 : Second plan d'action du PCAET

2030 : Réduction de 25 % des émissions de GES et de 20 % des consommations énergétiques du territoire par rapport à 2014 avec 40 % des besoins assurés par les énergies renouvelables et locales

AXE 3

VIVRE ENSEMBLE

un territoire solidaire
organisant
des services de qualité



CULTURE ET PATRIMOINE



Les initiatives en matière culturelle sur le territoire des Mauges sont nombreuses et s'expriment dans une grande diversité de domaines : lecture publique, spectacles, enseignement artistique, cinéma, patrimoine, arts plastiques, etc. Elles représentent une multitude d'actions portées par un fort bénévolat, des associations, des professionnels, des services municipaux. Certaines initiatives sont devenues historiques et emblématiques, alors que d'autres projets apparaissent ou sont en cours de réflexion : nouvelles médiathèques, salles de concerts, cinéma, tiers-lieux ou encore de nouveaux rendez-vous ou intentions en matière de spectacles et de patrimoine.

RAYONNER AVEC SCÈNES DE PAYS

Cette vie culturelle locale dynamique répond à la fois au souhait de proposer aux habitants un environnement culturel de qualité et de proximité, de favoriser le bien vivre ensemble et la convivialité, d'impliquer la population, tout en attirant des publics plus lointains et de favoriser l'attractivité du territoire et son développement. En ce sens, la culture participe pleinement aux priorités de Mauges Communauté. Elle permet, en complémentarité de l'action culturelle des communes, d'**animer et promouvoir** notre territoire, de faire venir de nouveaux visiteurs, et pourquoi pas de nouvelles entreprises, de se retrouver autour de projets communs et ambitieux pour la culture, de faire vibrer notre fierté locale et mieux révéler la richesse de notre identité qui repose sur le socle très solide de l'esprit d'initiatives couplé à un fort engagement pour la communauté locale !

Mauges Communauté, consciente de la valeur ajoutée d'une politique culturelle, a choisi au milieu du dernier mandat, de se doter d'un service culture au sein de son organisation pour continuer la saison artistique et culturelle **Scènes de Pays**,

rayonnant depuis plus de vingt ans à l'échelle des Mauges, et en faire un ambassadeur de premier choix. Cette volonté, en faveur de **la création et la diffusion de spectacles vivants professionnels** sur le territoire, se poursuivra et se développera ces prochaines années, pour toujours aller à la rencontre de nouveaux publics, notamment en direction de nos concitoyens les plus isolés et fragilisés.

UN HORIZON QUI S'ÉLARGIT : PATRIMOINE ET MUSIQUES ACTUELLES

En plus du projet artistique Scènes de Pays, cette feuille de route trace de nouvelles ambitions pour la politique culturelle de Mauges Communauté, avec deux axes nouveaux : le patrimoine et les musiques actuelles. Il s'agit de deux domaines culturels dans lesquels Mauges Communauté s'investira et avancera avec les communes et toutes les forces vives du territoire pour organiser là aussi, des actions collectives et développer de nouvelles dynamiques au profit du territoire et de ses habitants. En s'emparant de ces deux nouveaux domaines, Mauges Communauté va enrichir son intervention culturelle et pourra, notamment avec le patrimoine, lui conférer une dimension transversale, qui, plus que jamais mettra la culture au cœur des défis communs, qui nous concernent tous, en matière de **développement durable**, tels que l'eau, l'énergie, la mobilité, la consommation éco-responsable et d'autres encore. In fine, l'objectif fondamental reste le même, mais la crise sanitaire nous en a rappelé la profonde vérité : la culture est ce bien commun à partager pour toujours mieux vivre ensemble et en ce sens elle comporte une dimension d'essence politique, que la présente feuille de route se propose d'honorer en faisant de l'identité des Mauges un capital sans cesse à redécouvrir.



« La culture participe fortement à la qualité de vie et au dynamisme de notre territoire. Nous avons la volonté d'aller plus loin ensemble sur le patrimoine et les musiques actuelles. »

Sylvie MARNÉ, vice-présidente à la Culture et au Patrimoine

LES ENJEUX

1 | LE RENFORCEMENT DU RÔLE D'AMBASSADEUR DE SCÈNES DE PAYS

Les objectifs

- Élargir le projet d'éducation artistique et culturelle, pour tous les âges de la vie, en renforçant la coopération et la mise en réseau d'acteurs du territoire
- Mieux connaître, partager et valoriser l'activité artistique sur le territoire
- Favoriser l'élargissement des publics et l'accès à l'information, à l'offre culturelle

2 | UNE DÉMARCHE PATRIMONIALE POUR RÉVÉLER LES RICHESSES DU TERRITOIRE ET FAIRE DU PATRIMOINE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ET D'ATTRACTIVITÉ

Les objectifs

- Élaborer un projet patrimonial territorial, avec une gouvernance partagée, faisant appel à une pluralité d'acteurs publics et privés du territoire
- Montrer et donner une visibilité aux initiatives, tout en créant des liens et collaborations, entre les différents porteurs de projet, au service du patrimoine et du territoire (conservation, valorisation, connaissances...)
- Incrire le patrimoine dans l'aménagement et l'économie du territoire
- Sensibiliser et éduquer au patrimoine
- Proposer et expérimenter des actions innovantes entre le patrimoine et le projet Synergie

3 | L'ÉLABORATION D'UNE MÉTHODE ET D'OUTILS POUR SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES INITIATIVES LOCALES DÉDIÉES AUX MUSIQUES ACTUELLES

Les objectifs

- Faire se rencontrer, se connaître, impulser une dynamique de coopérations entre les acteurs privés et publics liés aux musiques actuelles
- Mieux identifier et partager les données sur les musiques actuelles dans les Mauges (initiatives, besoins, projets, lieux existants...)
- Accompagner les porteurs de projets dans l'organisation et la réalisation de leurs initiatives
- Mettre en œuvre, à moyen et long terme, une politique concertée et globale en faveur des musiques actuelles : des studios de répétition à la scène

LA MISE EN ŒUVRE

LES MOYENS

Recruter un équivalent temps plein pour permettre de répondre à l'objectif de soutenir et d'accompagner les initiatives locales dédiées aux musiques actuelles

Identifier les moyens budgétaires et matériels dédiés aux interventions en patrimoine et musique actuelle (appels à projets, subventions, supports pédagogiques et de communication, études, expérimentations...)

LE CALENDRIER

2021-2024

- Déploiement des nouveaux outils (e-billet, accessibilité, vidéos...)
- Lancement de la mission patrimoine avec l'arrivée d'un chargé de patrimoine (animation de réseau)
- Lancement du réseau des acteurs Musiques actuelles (groupe de travail, études, soutiens...)

2024-2027

- Développement de l'axe « Artistes & territoire »
- Mise en œuvre de la stratégie Patrimoine et Musiques actuelles

2027-2030

- Projet de territoire « du studio à la scène »
- Contrat Local Education Artistique de Territoire (CLEA)
- **2030** : Lieu « Patrimoine & territoire » (conservation / valorisation...)



SOLIDARITÉS SANTÉ



La santé et les solidarités sont des piliers essentiels du bien vivre ensemble de notre territoire et une des principales préoccupations de nos concitoyens. La crise sanitaire du COVID-19, pour malheureuse qu'elle soit, a constitué un rappel salutaire à la nécessité de mettre la question des solidarités et de la santé au cœur nos politiques.

Dès sa création, Mauges Communauté, en faisant de sa dimension territoriale le lieu d'une solidarité efficace et respectueuse des initiatives et politiques locales, en vertu du principe de subsidiarité, a fait le choix d'une politique volontariste en matière de solidarités et de santé avec la poursuite des missions du **CLIC** et la mise en œuvre du **Contrat Local de Santé**, conçu comme un outil d'une politique d'animation territoriale. L'adoption de ce premier Contrat Local de Santé a permis à Mauges Communauté de se doter d'un cadre opérationnel pour mener à bien la politique de santé pour les habitants du territoire. De nombreuses actions concrètes ont ainsi été engagées : l'ouverture d'un **Centre Local du Handicap**, le lancement de la campagne de la qualité de l'air et du radon, ou encore l'action sur l'attractivité des métiers de l'aide de la personne.

LA SANTÉ, LE VIEILLISSEMENT ET LE HANDICAP AU COEUR D'UNE POLITIQUE VOLONTARISTE

La feuille de route 2021-2030 est marquée par cette volonté de garder le cap d'une politique utile et, ceci, place bien naturellement le service rendu à l'usager au cœur du présent projet politique. Aussi, à l'échelle d'un territoire aussi vaste que les Mauges, le projet doit reposer sur de grandes balises qui garantissent une cohérence des actions et initiatives : les parcours de soins, la coordination des acteurs, l'organisation de l'offre, pour que les services apportés à la population soient **proches des usagers** et cohérents avec les réalités locales,

incluant, bien entendu, les publics spécifiques concernés par ces choix : les jeunes, les migrants...

Pour mettre en œuvre cette nouvelle feuille de route, Mauges Communauté peut désormais prospérer sur un fort crédit institutionnel : elle est, en effet, devenue un acteur reconnu par l'ARS, la Région, le Département, et en lien direct avec les communes et les professionnels de santé aux services des habitants. D'ailleurs, le pilotage par Mauges Communauté du centre de vaccination anti-covid en est un parfait exemple. Les années à venir doivent **conforter Mauges Communauté en tant qu'acteur incontournable de la Solidarité-Santé**, en proposant des actions en faveur d'une politique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et en donnant aux Maugeois les moyens d'être davantage acteurs de leur parcours.

Cette politique doit reposer sur une exigence particulière de cohésion. La cohésion sociale, pour déployer des initiatives et proposer des services qui confortent le mieux vivre ensemble. Et aussi, s'agissant de la ligne politique d'un EPCI, la cohésion territoriale, au sens où les initiatives et services proposés ne pourraient pas l'être à une autre échelle que celle d'une intercommunalité.

Pour mieux se porter garant de ces impératifs de cohésion, il importe d'aborder la feuille de route 2021-2030, en se référant utilement au projet initial de Mauges Communauté, qui adossé au principe de subsidiarité, repose sur un axe de solidarité territoriale qui comprend quatre actions, correspondant, chacune à une compétence transférée :

- la politique territoriale de santé ;
- le concours à l'action d'information et de coordination gérontologique ;
- le concours à l'action d'information et d'accompagnement du public en situation de handicap ;
- l'accueil des gens du voyage.



« La révolution de la longévité est l'un des plus formidables progrès qu'ait connu l'humanité au cours du dernier siècle. Les élus ont à cœur de préparer le territoire, d'anticiper les besoins liés au vieillissement de la population. C'est l'ambition de la feuille de route. »

Aline BRAY, vice-présidente au Pôle Solidarités et Animation territoriales

LES ENJEUX

1 | L'AFFIRMATION D'UNE ANIMATION TERRITORIALE PAR UNE POLITIQUE DE SANTÉ PRÉVENTIVE EN PARTENARIAT AVEC L'ARS, LA RÉGION, LE DÉPARTEMENT, LES COMMUNES ET LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DU TERRITOIRE

Les objectifs

- Conduire une politique de prévention et de promotion de la santé - environnement (sport-santé, qualité de l'air, attractivité des métiers, lutte contre les addictions)
- Faciliter l'accès aux soins et l'offre de santé par un projet de santé de territoire dans une logique de complémentarité et de coordination
- Promouvoir une logique de parcours de santé en accompagnant la transformation de l'offre
- Prévenir et prendre en charge la santé mentale
- Soutenir les projets locaux par la mise en œuvre d'appels à projets
- Assurer le suivi du Contrat Local de Santé

2 | UNE COORDINATION À ASSEOIR AU NIVEAU GÉRONTLOGIQUE, EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE SANTÉ

Les objectifs

- Garantir le positionnement d'approche du CLIC auprès des usagers pour le parcours de soins sur l'ensemble du territoire
- Asseoir le CLIC auprès des professionnels de santé, du secteur médico-social et des communes en renforçant la communication
- Maintenir les actions collectives de prévention et de soutien aux aidants
- S'appuyer sur l'expertise des coordinatrices pour accompagner et coordonner la transformation de l'offre de services et développer les initiatives locales

3 | LE RENFORCEMENT D'UNE POLITIQUE PARTENARIALE EN FAVEUR DE L'INCLUSION DE LA POPULATION EN SITUATION DE HANDICAP EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE SANTÉ

Les objectifs

- Garantir le positionnement d'approche du Centre Local du Handicap auprès des usagers, pour l'accès à l'information et le parcours de soins sur l'ensemble du territoire
- Assurer le Centre Local du Handicap auprès des professionnels de santé, du secteur médico-social et des communes en renforçant la communication
- Maintenir les actions collectives de sensibilisation auprès de la population et des professionnels
- Développer des actions en transversalité avec les autres politiques de Mauges Communauté (habitat, mobilité, urbanisme...)
- S'appuyer sur l'expertise du référent handicap pour accompagner et coordonner la transformation de l'offre de services et le développement des initiatives locales

4 | LA DÉFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET SOCIAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À L'ÉCHELLE TERRITORIALE

Les objectifs

- Contribuer à l'inclusion des gens du voyage par la mise en œuvre d'un projet social, en lien avec les communes, permettant de favoriser des actions en faveur de la scolarité, de la sédentarisation et de l'accès aux soins
- Assurer le suivi du projet social

LA MISE EN ŒUVRE

LES MOYENS

Recruter un équivalent temps plein pour permettre de répondre aux objectifs du Dispositif Innovant de Vie à Domicile (DIVADOM), par l'équipe du CLIC.

Recruter un équivalent temps plein pour la mise en œuvre du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) et le développement des partenariats pour le CLH.

Identifier les besoins en personnel en fonction des projets des partenaires, des besoins du territoire et des priorités en cohérence avec les objectifs de la feuille de route.

LE CALENDRIER

L'évaluation du Contrat Local de Santé en fin d'année permettra d'envisager la poursuite de la politique territoriale de santé, avec comme question, la conclusion d'un deuxième CLS.

La santé mentale est identifiée comme un thème important. Un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) pourrait être instauré à partir de 2022.

Le projet social d'accueil des gens du voyage est aussi à engager pour cette date ainsi que le DIVADOM.

Tout au long de ces neuf prochaines années, le **suivi de ces dispositifs** sera assuré ainsi que l'accompagnement individuel aux usagers et les actions partenariales.

Novembre 2021 : Bilan du Contrat Local de Santé

2021-2026 : Élaboration et animation d'un Contrat Local de Santé 2

2022

- Lancement du CLSM
- Écriture du projet social gens du voyage
- Évaluation externe du CLIC
- Début de l'expérimentation DIVADOM

2023-2030

- Suivi du CLSM
- Suivi du projet social des gens du voyage



EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



LA POLITIQUE DU GRAND CYCLE DE L'EAU, UN DÉFI POUR LE TERRITOIRE

Mauges Communauté est au cœur du grand cycle de l'eau depuis le 1^{er} janvier 2020, date du transfert des compétences assainissement et eau potable. Depuis sa création, Mauges Communauté œuvrait sur les thématiques de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations en partenariat étroit avec les syndicats de bassin. Elle a, dans ce cadre, mené une action vigoureuse de détermination des enjeux par bassin et d'adaptation des règles de gouvernance. Elle a, également, fait preuve d'anticipation pour la protection des inondations en lançant l'étude de danger sur l'ouvrage de protection de la Loire, avant le transfert obligatoire de la compétence dénommée « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » au 1^{er} janvier 2018.

Le **transfert des compétences** assainissement, eau pluviale et eau potable, est venu compléter la politique de l'eau, sur laquelle l'engagement de Mauges Communauté était déjà très fort, considérant que sur ce champ, où des enjeux nombreux se croisent, le niveau de l'EPCI à fiscalité propre est le plus approprié pour définir et conduire une politique d'ensemble, qui, au surplus, s'ordonne à des politiques et stratégies « supra », telles que celle de l'Europe, l'Etat et ses agences, la Région ou encore le

Département. Mauges Communauté est ainsi désormais **le centre politique et opérationnel de la politique de l'eau** pour le territoire des Mauges.

L'exercice des compétences assainissement et eau potable, ainsi entendues comme prenant place dans le grand cycle de l'eau, doivent être vues comme une valeur ajoutée pour Mauges Communauté, qui doit intégrer dans ses stratégies et actions d'aménagement et de développement l'eau tant en ce qui concerne la disponibilité de la ressource (enjeu quantitatif) que sa qualité. C'est là, assurément, une question de performance dans la réalisation concrète de nombreux projets.

Et, on le sait, avec 23 des 46 systèmes d'assainissement prioritaires de Maine-et-Loire, la tâche de Mauges Communauté est grande dans ce domaine. Le patrimoine est particulièrement volumineux avec 87 stations d'épurations, près de 200 postes de relevages, 2 usines de production d'eau potable, 26 châteaux d'eau et 4400 km de réseaux (eau et assainissement). Les raisons du nombre de systèmes défaillants sont diverses mais elles révèlent l'urgence à maîtriser et corriger nos systèmes existants pour contribuer activement à l'amélioration du bon état écologique des masses d'eau et avoir la capacité d'accompagner le développement de notre territoire, tant au plan économique que résidentiel.



« Avec la responsabilité de toutes les thématiques de l'Eau : la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations, l'assainissement, l'eau pluviale et l'eau potable, Mauges Communauté porte une ambition politique et opérationnelle de l'Eau pour le territoire des Mauges. »

Christophe DOUGÉ, vice-président au Pôle Grand cycle de l'eau

Car, en effet, si la technicité des compétences assainissement et eau potable est grande et peut parfois dérouter le profane, il ne faut pas se méprendre sur leur essence même : elles sont un déterminant de la réussite du projet des Mauges qui est celui d'un territoire qui fait de son développement économique et résidentiel et de sa qualité de vie, la clef de son avenir. En ce sens, l'assainissement et l'eau potable sont d'abord des questions de nature politique. C'est pourquoi, Mauges Communauté souhaite assurer le lien entre les politiques environnementales (SDAGE, PCAET) et les politiques d'aménagement (SRADDET, PLU) en mettant l'eau au cœur des enjeux du territoire ; la révision à venir du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sera, à ce titre, fondamentale.

Il est donc naturel que cette première feuille de route 2021-2030 de l'assainissement et de l'eau porte sur la structuration de cette politique,

pour armer Mauges Communauté, face aux défis à venir. Cela nécessite de s'inscrire dans une démarche progressive en se concentrant sur **la maîtrise du patrimoine actuel et futur** ainsi que sur l'instauration d'une organisation structurelle adéquate. Elle porte également l'ambition d'une politique transparente à tous les niveaux avec les différentes instances, institutions et les usagers qui, pour ces derniers, doivent comprendre les actions et percevoir les enjeux associés à cette thématique et son financement. Afin de garantir la réussite de cette politique ambitieuse en raison de son ampleur et raisonnable compte tenu de son caractère de nécessité, une veille régulière sera assurée pour maintenir le meilleur cap et l'atteinte des objectifs.



« Cette première feuille de route pour le service de l'Eau et de l'Assainissement se concentre sur la mises aux normes des stations d'épuration et des réseaux actuels, la programmation des travaux, au financement et à l'organisation du service. »

Jacques PRIMITIF, conseiller délégué à l'assainissement et à l'eau potable

LES ENJEUX

1 | UN PATRIMOINE À CONNAÎTRE, À GÉRER ET À DÉVELOPPER

Les objectifs

- Identifier, analyser et mettre à niveau les infrastructures notamment pour mettre en œuvre les priorités des Schémas Directeurs d'Assainissement et Eau Potable.
- Adopter une gestion préventive par le renouvellement des réseaux et des ouvrages
- Garantir une gestion responsable des eaux pluviales
- Assurer maîtrise et efficacité dans les opérations de travaux

2 | LA STRUCTURATION ET L'ORGANISATION DU SERVICE INDISPENSABLE À L'EXERCICE DES COMPÉTENCES

Les objectifs

- Optimiser la ressource budgétaire avec une gestion administrative et financière performante
- Mettre en œuvre une organisation fonctionnelle et spatiale du service
- Développer une expertise partagée sur les documents d'aménagement au sein du bloc local

3 | LE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT ANCRÉ DANS LE GRAND CYCLE DE L'EAU ET OUVERT SUR LE TERRITOIRE

Les objectifs

- Exister avec un service identifié et identifiable comme un service à la population
- Identifier les acteurs institutionnels et établir des relations pérennes avec les partenaires

LA MISE EN ŒUVRE

LES MOYENS

Valider une structuration de service en adéquation avec les objectifs

Recruter des collaborateurs par phase pour assurer le service public et les ambitions politiques

Atteindre la stabilité et conforter les finances du service

Travailler avec les communes et les instances dans une volonté de partage et performance

Communiquer et informer les usagers pour un partage des actions

LE CALENDRIER

2021 : Recrutement de 17 agents pour une mise à niveau du service

2021 : Signature de l'accord de programmation triennale avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Fin 2021 : Attribution de la première DSP eau potable sur Mauges Communauté

2022 : Mise en place d'une centralité géographique des agents du service

2022 : Recrutement possible de 18 agents pour un renforcement du service

2022 : Réflexion sur le mode de gestion de l'assainissement

2029 : Fin de la première DSP eau potable du territoire

2030 : Avoir réduit au maximum le nombre de SAP sur le territoire

GEMAPI



Mauges Communauté détermine et conduit la politique de l'eau sur son territoire. Cette politique s'articule par l'exercice des compétences assainissement, eau potable, eau pluviale, gestion des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondations (GEMAPI). D'ailleurs, la première des compétences dévolues à Mauges Communauté était celle de la gestion des milieux aquatiques dès 2016, bientôt suivie de la prévention des inondations, sur laquelle elle s'est énergiquement engagée en lançant dès 2017 une étude de danger sur l'ouvrage de protection de Loire entre Montjean-sur-Loire et Saint-Florent-le-Vieil / Mauges-sur-Loire.

Les réflexions engagées par Mauges Communauté depuis 2016, ont constitué un processus qui a abouti à placer la collectivité au cœur du grand cycle de l'eau. À ce titre, Les interventions d'aujourd'hui et encore plus celles de demain doivent s'inscrire dans des logiques de préservation des ressources et des écosystèmes et de l'aménagement du territoire. La question de la gestion de l'eau est à ce point de vue centrale et il en dépendra la capacité du territoire à mener ses projets de développement et d'attractivité.

UN ENJEU CENTRAL : LA QUALITÉ DE L'EAU

Cette question constitue même un défi : avec seulement 11 % des masses d'eau en bon état dans la région des Pays de la Loire, le constat est tel que l'ensemble des acteurs doit se saisir de ces enjeux autour de la qualité des eaux. Les raisons de ces déclassements des masses d'eau sont multifactorielles : étiages sévères, ruissellements, pollutions diffuses, plans d'eau, etc. Pour relever ce défi et conférer à l'eau toute sa place dans nos choix politiques, chacun, à son échelle et au regard de ses compétences doit s'engager vers des démarches concertées, expertes et efficientes. Les

actions réalisées et les résultats obtenus doivent être partagés avec tous les acteurs du domaine de l'eau et toutes les parties prenantes du territoire (entreprises, associations ou encore habitants).

Ainsi, l'atteinte du bon état écologique des rivières doit rester le fil conducteur des interventions. À cet effet, concernant la gestion des milieux aquatiques, Mauges Communauté entend veiller à la **bonne réalisation des programmes d'actions** par les syndicats de bassins versants, auxquels elle a confié l'exercice de la compétence. Un réel partenariat, au sein duquel le rôle de la Communauté d'agglomération est de s'assurer que son projet politique est respecté et mis en œuvre. En effet, la nécessaire gestion par bassin, ne doit pas priver la collectivité délégante de ses attributions politiques.

PROTÉGER LES POPULATIONS ET LES BIENS

Et, concernant la prévention des inondations, en s'appuyant sur les études réalisées depuis 2018 sur la digue de la Loire, Mauges Communauté, consciente de l'impératif de protection des personnes et des biens, fera de la gestion, de la surveillance et du confortement de l'ouvrage des priorités pour assurer la sécurité des habitants et des activités face aux crues de la Loire.

La feuille de route 2017-2019 s'articulait autour de la structuration de l'exercice de la compétence GEMAPI. La feuille de route GEMAPI 2021 – 2030, en logique d'accomplissement du chemin déjà parcouru, concentrera ses objectifs et ses moyens pour atteindre le **bon état des milieux aquatiques et des masses d'eau**, et sur **la protection des habitants** face aux risques d'inondations et par un processus d'appropriation des enjeux par le grand public.



« L'atteinte du bon état écologique des eaux reste le fil conducteur de notre action. De même, l'impératif de protection des personnes et des biens, fait de la gestion, de la surveillance et du confortement de la levée de la Loire, une priorité. »

Yannick BENOIST, vice-président à la GEMAPI

LES ENJEUX

1 | L'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE DES COURS D'EAU POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT

Les objectifs

- Identifier et redonner aux têtes de bassins versants et aux zones humides leurs fonctionnalités
- Augmenter les débits d'eau l'été dans les cours d'eau par des démarches collectives de déconnexion des plans d'eau
- Limiter le ruissellement des eaux, entretenir et restaurer le bocage, favoriser le stockage de l'eau dans les sols

2 | LA RÉDUCTION DE L'IMPACT DES POLLUANTS SUR LES COURS D'EAU POUR UNE EAU DE QUALITÉ

Les objectifs

- Identifier, en lien avec le service eau et assainissement et les syndicats de bassins versants, les systèmes d'assainissement qui dysfonctionnent et corriger les altérations.
- Expertiser avec précision les paramètres déclassants des masses d'eau.
- Inviter les syndicats de bassins à poursuivre les actions tous publics contribuant à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Atteindre le bon état des masses d'eau sur trois sous-bassins avant 2030

3 | LA PRÉVENTION DES RISQUES DINONDATIONS

Les objectifs

- Conforter et fiabiliser l'ouvrage digue entre Saint-Florent-le-Vieil et Montjean-sur-Loire
- Améliorer le dispositif de surveillance de la Loire en crue
- Poursuivre les partenariats autour de la gestion de l'ouvrage
- Évaluer les enjeux de la digue du Marillais et de l'île de Chalonnes

4 | LE SOUTIEN AUX ACTIONS DES SYNDICATS DE BASSINS VERSANTS ET LA BONNE INFORMATION DES HABITANTS

Les objectifs

- Définir et attribuer des participations financières similaires et maîtrisées à destination des syndicats de bassins versants, fondées sur un montant au km²
- Réfléchir à l'organisation fonctionnelle des syndicats de bassins versants, post 2026, par la création d'un groupe de travail
- Développer une communication grand public sur les enjeux liés au grand cycle de l'eau

LA MISE EN ŒUVRE

LES MOYENS

Atteindre le bon état des masses d'eau sur trois sous-bassins avant 2030

Réaliser le programme d'actions digues sur la période 2021-2030

Créer des supports de communication grand public autour du grand cycle de l'eau

LE CALENDRIER

Janvier 2022 : Renouveler la convention de délégation avec l'EP Loire

Avant fin 2023 : Déposer le dossier de régularisation du système d'endiguement

2030 : Avoir atteint un niveau de protection de la digue à T80



POLITIQUE DES DÉCHETS



UNE POLITIQUE DE PLAIN PIED DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La politique de collecte et de traitement des déchets ménagers est de longue date une de celles par lesquelles, les Mauges se sont distinguées par une approche innovante, repérées au plan national pour l'excellence de ses performances. Dès 2010, sous l'effet d'une volonté politique forte, des actions de prévention sur la réduction des déchets ont été impulsées et en 2015, le Sirdomdi, obtenait le label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

Avec la création de Mauges Communauté, les deux services préexistants - celui du Sirdomdi et celui de la Communauté de communes de Moine et Sèvre - ont convergé pour donner à Mauges Communauté une unité de gestion, qui permet de poursuivre l'ambitieuse politique engagée. Plus qu'un service à vocation d'exploitation, Mauges Communauté a maintenu le cap d'une politique résolument tournée vers la transition écologique, comportant une dimension de circularité. Elle a favorisé la prospérité d'autres initiatives portées par Mauges Communauté, en particulier le Plan d'économie circulaire, auquel est intégré le **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**.

IMAGINER LE SERVICE PUBLIC DE DEMAIN

C'est d'ailleurs une évidence, un service de gestion des déchets doit reposer sur un modèle économique. D'une part parce qu'il est, au plan juridique, à caractère industriel et commercial, mais aussi parce que la prestation qui est rendue s'insère dans de vastes flux de production, qui mettent en jeux des questions de soutenabilité financières (volatilité des coûts mondiaux, limites de « rentabilité » des extensions des consignes de tri...). Aussi difficiles qu'elles soient, ces réalités doivent être prises en compte pour imaginer le service public de demain en assurant un financement correspondant aux activités pour un juste équilibre budgétaire. Le choix d'une redevance incitative, qui s'insérerait dans la politique ambitieuse des débuts doit être maintenu mais adapté à une redéfinition des prestations. Il s'agit donc bien de penser au nouveau modèle de service public et de le faire avec la constante préoccupation que le meilleur déchet est celui qu'on ne crée pas, qu'on recycle ou à tout le moins qu'on réduit.

Une nouvelle page s'ouvre, annonciatrice de nouveautés, à écrire dans l'esprit qui guide depuis plus d'une décennie la **gestion innovante** des déchets sur le territoire.



« Afin de répondre aux nouvelles pratiques de consommation et proposer un service adapté aux habitants du territoire en garantissant l'équilibre budgétaire, nous devons mener une politique ambitieuse en matière d'actions pour la prévention de la production des déchets. »

Gilles PITON, vice-président au Pôle Transition écologique

LES ENJEUX

1 | LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS, COLONNE VERTÉBRALE DE LA POLITIQUE DES DÉCHETS

Les objectifs

- Élaborer, mettre en œuvre et suivre un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ambitieux en lien avec le Plan Économie Circulaire dans une démarche de concertation collective et partenariale
- Rendre l'usager acteur de la baisse de production de ses déchets en impulsant une dynamique de participation citoyenne pour susciter une adhésion forte
- Mettre l'accent sur la réduction des déchets à la source en encourageant l'achat local et vrac pour les usagers et en engageant un dialogue avec les acteurs économiques du territoire pour les accompagner dans une démarche de réduction de l'impact de leurs produits manufacturés
- Accompagner tous les acteurs du territoire (habitants, communes et professionnels) vers une valorisation locale des biodéchets (restes de repas et végétaux), au plus proche du lieu de production

2 | L'ÉVOLUTION DE L'USAGE DES DÉCHÈTERIES

Les objectifs

- Sécuriser les sites et engager une réflexion sur leur organisation pour assurer un service de qualité auprès des usagers
- Améliorer le service et accompagner l'usager dans son utilisation d'un réseau optimisé
- Faire de la pédagogie auprès des utilisateurs pour assurer un tri optimum et amplifier la valorisation des déchets déposés sur les sites
- Être en veille et étudier de nouvelles filières de valorisation, en partenariat avec les professionnels (tout-venant, gravats, réemploi...)

3 | LE RÉTABLISSEMENT DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Les objectifs

- Modifier le rapport de l'usager au service vers une considération de la politique de gestion des déchets comme un service facturé au juste prix
- Renforcer la modélisation économique du service, garante de sa lisibilité par les usagers
- Amplifier l'aspect incitatif de la facturation (Redevance Incitative)
- Veiller à l'optimisation constante du service en déployant de nouveaux outils de pré-collecte et collecte

LA MISE EN ŒUVRE

LES MOYENS

Adapter les moyens humains et financiers pour **déployer le PLPDMA**

LE CALENDRIER

Automne 2021 : Mise en œuvre de la réforme globale du service (réseau des déchèteries et facturation du service)

Décembre 2021 : Approbation du PLPDMA

2021-2026 : Déploiement du PLPDMA

www.maugescommunaute.fr



Rue Robert Schuman – La Loge - CS 60111
Beaupréau – 49600 Beaupréau-en-Mauges Cedex
02 41 71 77 10 // contact@maugescommunaute.fr